



Liste rouge des végétations rares et menacées du Parc naturel régional du Pilat



2008

Financée par





Liste rouge des végétations rares et menacées du Parc naturel régional du Pilat

2008

Rédaction :

**Vincent BOULLET
Guillaume CHOISNET**

Cartographie

Thierry VERGNE

Relecture :

Vincent BOULLET

Direction scientifique

Vincent BOULLET

Ce document doit être référencé comme suit :

BOULLET V. & CHOISNET G., 2008. - *Liste rouge des végétations rares et menacées du Parc naturel régional du Pilat*. Conservatoire botanique national du Massif central \ Parc naturel régional du Pilat, 39 p.

Crédit photographique (couverture) : ©Guillaume CHOISNET \ CBN Massif central

SOMMAIRE

1. - INTRODUCTION	2
2. - METHODOLOGIE.....	3
2.1. NIVEAU TYPOLOGIQUE	3
2.2. ECHELLES GEOGRAPHIQUES RETENUES ET NOTION D'ENDEMISME.....	3
2.3. DETERMINATION PATRIMONIALE	4
2.3.1. <i>Critères évaluatifs</i>	4
2.3.2. <i>Critères interprétatifs</i>	7
2.3.3. <i>Critères additionnels</i>	9
2.3.4. <i>Table de détermination patrimoniale des végétations</i>	10
3. - LES VÉGÉTATIONS PATRIMONIALE DÉTERMINANTES.....	13
4. - CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE.....	37
ANNEXES	39

1. - INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision décennale de sa charte, le Parc naturel régional du Pilat souhaite se doter d'une liste de référence des végétations menacées et remarquables sur le plan patrimonial. Les inventaires phytocénologiques menés depuis 2000 par le Conservatoire botanique national du Massif central ayant abouti à la typologie et à la cartographie complète des communautés végétales du territoire du Parc constituent une base de données suffisante qui permet d'envisager aujourd'hui la réalisation d'une telle liste.

Cette liste a pour objectifs de définir et de hiérarchiser la valeur patrimoniale des communautés végétales du Parc. Cette hiérarchisation fait appel principalement aux notions de rareté, de menaces mais aussi d'endémisme. Par végétations rares et menacées "on n'entend pas nécessairement et uniquement celles qui possèdent dans leur combinaison floristique des espèces rares, originales, endémiques, menacées... En effet, dans leur acceptation moderne la plus usuelle, les phytocénoses et, en particulier, leurs unités élémentaires, les associations végétales, ont une définition précise de nature floristique, chorologique et écologique. Elles procèdent d'une combinaison caractéristique répétitive d'espèces végétales possédant une niche écologique particulière et occupant un espace géographique ou aire déterminés. Ce sont des associations territoriales. De ce point de vue, même si elles sont constituées d'espèces végétales à large distribution, certaines associations végétales peuvent être considérées comme endémiques si elles n'occupent qu'une aire restreinte, rares si elles n'apparaissent que sporadiquement dans une aire plus vaste" (GÉHU 1991).

Selon l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) organisme référent pour l'élaboration des listes rouges, la notion de menace fait référence au risque d'extinction d'une espèce (ou d'un habitat) à une échelle géographique donnée. Le calcul de ce risque d'extinction est naturellement corrélé à la rareté et à la raréfaction. Il s'agit donc d'un paramètre synthétique qui a largement été mis en avant dans cette liste. En s'inspirant de quelques exemples régionaux (Mayotte, Nord/Pas-de-Calais, littoral français), nous avons suivis les catégories de menace proposées par l'UICN (2001) et tenté d'adapter aux phytocénoses les "lignes directrices pour l'application au niveau régional des critères de l'UICN pour la liste rouge" (UICN 2003), initialement définis pour les taxons. Compte tenu du peu de données historiques disponibles sur les habitats, la raréfaction n'a pas pu être évaluée objectivement mais sur la base de la définition des facteurs causaux de régression des végétations (activités humaines, dynamique naturelle...).

L'échelle géographique apparaît primordiale pour la détermination des phytocénoses rares et menacées du Parc. Nous avons bien sûr travaillé à l'échelle du territoire du Parc mais aussi à celle du Massif central car les végétations du Pilat s'intègre pleinement dans cette vaste unité biogéographique qui présente un taux d'endémisme phytocénologique important. La majorité des végétations zonales y sont en effet spécifiques.

2. - METHODOLOGIE

2.1. Niveau typologique

La détermination des habitats rares et menacés du territoire du Parc concerne en fait seulement les végétations qui constituent l'une de composantes de ces habitats. Le niveau typologique correspond à l'association phytosociologique, niveau typologique pertinent qui permet véritablement d'analyser de manière argumentée l'intérêt phytocénotique.

Le travail de typologie a été réalisé précédemment dans le cadre des inventaires et de la cartographie des végétations du Parc. Il s'appuie sur le catalogue des végétations, édité en 2003 et réactualisé en 2007 (CHOISNET 2007). La nomenclature des syntaxons de niveau alliance et sous-alliance suit celle du Prodrôme des végétations de France (Bardat *et al.* 2004).

2.2. Echelles géographiques retenues et notion d'endémisme

Le choix de ou des échelles de travail conditionne grandement les résultats de l'évaluation. Travailler uniquement à l'échelle locale (territoire du Parc) ne rend pas bien compte de la valeur patrimoniale des végétations. Par exemple, les végétations palustres azonales (roselières, cariçaies, mégaphorbiaies eutrophes) étant rares dans le Parc, compte tenu du peu de zones humides, ressortiraient au terme de la détermination patrimoniale comme de grand intérêt. Cette conclusion doit être modulée par des approches similaires plus globales car il s'agit en fait de végétations assez répandues à l'échelle nationale ou au niveau du Massif central.

Bien que nous disposions de données objectives sur la rareté des végétations au niveau du Parc, nous avons aussi étendu l'application des critères d'évaluation patrimoniale à l'échelle du Massif central. Le niveau national aurait été pertinent mais, ne disposant pas de suffisamment de données, l'application des critères à cette échelle reste encore trop subjective et sujette aux erreurs.

Nous l'avons dit, le Massif central qui représente environ 20% de la surface nationale, présente un taux d'endémisme phytocénotique important : la majorité des groupements végétaux des forêts, lisières, pelouses, prairies, landes sont spécifiques au Massif central et présentent donc une aire de répartition limitée au niveau national et européen. Cette notion d'endémisme doit donc être utilisée avec quelques réserves au risque de voire tous les groupements du Pilat ressortir comme de grand intérêt. Elle ne peut donc vraiment entrer en ligne de compte que pour les

végétations qui, spécifiques au Massif central, y présentent une aire de répartition limitée. Ainsi par exemple, la Prairie de fauche à Sauge des prés et Trèfle de Molineri (*Salvia pratensis-Trifolietum molinerii* Billy 2000), liée aux basses altitudes soumises à une faible pluviométrie, se répartit sur les bordures sud et est du Massif central (absente du Limousin et de l'ouest des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Allier). La prise en compte de l'endémisme de cette association vient ici renforcer son intérêt.

Nous avons finalement opté pour travaillé conjointement aux échelles complémentaires du Massif central et du Parc : la rareté des groupements dans le territoire du Parc venant renforcer l'intérêt mis en évidence à l'échelle du Massif central.

2.3. Détermination patrimoniale

Le principe de détermination patrimoniale des organismes et des phytocénoses repose classiquement sur deux types de clé d'entrée :

- d'une part, l'usage de critères strictement évaluatifs correspondant à une étape de **bioévaluation** objectivée et comprenant en particulier les critères usuels de rareté et de raréfaction ;
- d'autre part, l'usage de critères **interprétatifs** notamment en termes de menaces ou de protection.

Enfin, des **critères additionnels** ou **correctifs**, comme la naturalité, peuvent éventuellement moduler l'application des critères précédents.

Les notions d'évaluation et d'interprétation ont été présentées par V. BOULLET (1988, 1992) et font suite à divers travaux sur l'évaluation biologique (en particulier ceux de NEF 1977 et 1981, BLANDIN 1986, BARNAUD 1991, GASTON 1994, etc.).

2.3.1. Critères évaluatifs

Les deux critères évaluatifs majeurs sont la **rareté** et la **raréfaction**.

La notion de **rareté** est un concept fondamental en ce qui concerne l'évaluation patrimoniale tant à l'échelle mondiale que régionale. Parmi les diverses approches et mesures de la rareté, la mesure statistique, par le biais d'une grille en réseau de maille fine, de l'aire d'occupation d'une unité biologique est l'une des rares approches accessibles que l'on peut généraliser à un territoire donné (GASTON 1994).

Une méthode de mesure de cette rareté territoriale à l'échelle régionale a été développée depuis 1988 dans le cadre notamment des Conservatoires botaniques nationaux (BOULLET 1988, 1990). Sur la base d'une grille en réseau fine (les échelles d'application varient actuellement selon les territoires et les niveaux de connaissance du 1 x 1 au 5 x 5 km), un coefficient de Rareté régionale est établi pour chaque taxon et ensuite comparé à une échelle de classes de rareté à huit niveaux.

Ce calcul qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre de données ne peut actuellement être appliqué aux végétations à l'échelle du Massif central. En revanche à l'échelle du Parc nous disposons de données surfaciques assez complètes sur les végétations. En fonction du pourcentage relatif de l'habitat nous avons pu calculer un coefficient de rareté (Cr) (**tableau I**). Ce calcul de rareté effectué par rapport à la surface totale du Parc apparaît peu satisfaisant car, s'agissant d'un territoire très diversifié, les surfaces de chaque habitat sont finalement relativement faibles, faisant ainsi émerger 144 habitats comme exceptionnels (pour 180 habitats recensés). Nous avons donc calculé la rareté par rapport à l'habitat le plus commun (cultures et prairies artificielles). Le **tableau II** présente le nombre d'habitats représenté dans chaque classe de rareté en fonction du mode de calcul.

Tableau I : Rareté phytocénotique à l'échelle du Parc du Pilat D'après les surfaces de la carte des végétations	
Cr = 100 - 100 x surface du groupement / surface de l'habitat dominant	
Classe de rareté régionale	Intervalle de valeur du coefficient de rareté régionale (Cr)
Exceptionnel (E)	Cr >= 99,5
Très rare (RR)	99,5 > Cr >= 98,5
Rare (R)	98,5 > Cr >= 96,5
Assez rare (AR)	96,5 > Cr >= 92,5
Peu commun (PC)	92,5 > Cr >= 84,5
Assez commun (AC)	84,5 > Cr >= 68,5
Commun (C)	68,5 > Cr >= 36,5
Très commun (CC)	36,5 > Cr

Tableau II : résultats du calcul de rareté à l'échelle du Parc		
Nombre d'habitats par classe de rareté		
Classe de rareté	Calcul par rapport à la surface du Parc (nombre d'habitats)	Calcul par rapport à la surface de l'habitat dominant (nombre d'habitats)
Exceptionnel (E)	144	104
Très rare (RR)	24	26
Rare (R)	7	15
Assez rare (AR)	2	21
Peu commun (PC)	2	5
Assez commun (AC)	1	4
Commun (C)		4
Très commun (CC)		1

Afin de hiérarchiser ces 104 habitats exceptionnels, deux critères modulateurs ont été apportés :

- ventilation selon les surfaces (moins de 1 hectare, de 1 à 5 ha, de 5 à 10 ha, 10 à 30 ha, 30 à 50 ha) ;
- prise en compte de la pression d'inventaire, certains habitats, toujours marginaux, ayant été sous-évalués dans l'inventaire cartographique (ourlets forestiers, pelouses annuelles des talus et petites dalles rocheuses...).

A l'échelle du **Massif central**, la rareté a été estimée par rapport à la rareté calculée des espèces caractéristiques des groupements et à "dire d'experts". Elle demeure donc indicative et a été déclinée en un nombre moins important de classes :

- **Exceptionnel (E)**,
- **Rare (R)**,
- **Assez rare (AR)**,
- **Commun (C)**.

Remarque : Un signe d'interrogation placé à la suite de l'indice de rareté régionale (E? par exemple), indique que la rareté doit être confirmée. On utilise le code complémentaire "?" pour un habitat présent dans le territoire mais dont la rareté ne peut-être évaluée sur la base des connaissances actuelles.

Le critère de **raréfaction** est peu utilisable dans le Pilat en raison de l'absence de données historiques disponibles sur les habitats. On peut toutefois avoir une idée globale indirecte de la réduction des milieux ouverts oligotrophes par le biais des surfaces embroussaillées présentes aujourd'hui.

L'**endémicité** telle que nous l'avons définie au paragraphe précédent a également été prise en compte sur la base de l'analyse de l'aire de répartition globale des végétations. On peut ainsi retenir trois catégories :

- **MCpp** - végétation endémique de l'est et/ou du sud du Massif central ;
- **MC** - végétations endémique du Massif central au sens large ;
- **NE** - végétation non endémique.

La prise en compte de l'**état de conservation** s'adresse avant tout aux habitats eux-mêmes plutôt qu'aux types d'habitats et s'inscrit plus dans une démarche d'évaluation sitologique, dans l'optique de fournir des critères de comparaison et de sélection d'habitats d'un même type.

2.3.2. Critères interprétatifs

La notion de **menaces** en ce qui concerne les habitats ou la végétation répond, tout comme pour la flore, à l'organisation hiérarchisée de la conservation de la nature, mais elle est loin d'avoir été normalisée de la même manière. De nombreux développements ont été proposés dans un cadre d'application généralement local.

Pour la flore, cette notion a été normalisée à l'échelle mondiale par l'UICN dans les années soixante. Les catégories de menaces initialement définies de manière floue et sujettes à des interprétations fortement subjectives ont fait l'objet en 1994 puis en 2001 d'une révision visant à fournir un encadrement strict et plus objectif pour le classement des espèces en fonction de leur risque d'extinction. Les nouvelles catégories de menaces (dites « IUCN 2001 ») s'appuient préférentiellement sur des critères issus des démarches de bioévaluation comme la rareté et la raréfaction. Elles sont définies à l'échelle mondiale et s'appliquent à l'ensemble des espèces vivantes tant animales que végétales.

Leur application à des groupes systématiques particuliers et à des territoires plus restreints notamment à l'échelle nationale ou régionale a souvent été faite, bien qu'elle pose un certain nombre de difficultés pas toujours abordées par les utilisateurs. La principale difficulté de définition des menaces à l'échelle d'un territoire tient au fait que les catégories de menaces et leurs critères d'établissement, revus par l'UICN en 1994 et 2001, s'appliquent à l'aire mondiale des taxons. Leur utilisation dans le cadre d'un territoire restreint pose divers problèmes d'adaptation qui ont fait l'objet d'une mise au point par l'UICN en 2003 et d'une proposition d'adaptation à l'échelle régionale (aussi appelée dans les textes

internationaux « échelle locale ») : *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge* (UICN 2003).

Il semble finalement logique de conserver un parallèle avec la démarche normalisée à l'échelle mondiale par l'UICN, pour la flore et la faune. On peut donc retenir pour les habitats (ou pour la végétation) les catégories de menaces de l'UICN [catégories de menaces dites « IUCN 2001 » s'appuyant préférentiellement sur des critères issus des démarches de bioévaluation comme la rareté et la raréfaction] avec le même cadre d'application territoriale que celui défini pour la flore.

Les **catégories de menaces** retenues suivent celles proposées par l'UICN (2001, 2003) adaptées au territoire du Parc et aux végétations.

EX : éteint

RE : éteint au niveau régional

Ces deux catégories n'ont pu être évaluées compte tenu de l'absence de données historiques concernant les végétations dans la zone d'étude.

CR : en danger critique d'extinction

Cette catégorie concerne les communautés végétales présentant un risque extrêmement élevé d'extinction. Il s'agit de végétations exceptionnelles dans le Parc, occupant moins de 5 hectare et ayant vraisemblablement subi une forte régression dont les causes sont toujours actives.

EN : en danger

Un groupement sera considéré comme en danger lorsqu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction. Il s'agit de végétations exceptionnelles dans le Parc, occupant de 5 à 50 ha et ayant vraisemblablement subi une forte régression dont les causes sont toujours actives.

VU : vulnérable

Un groupement sera considéré comme vulnérable lorsqu'il est confronté à un risque élevé d'extinction. Il s'agit de végétations exceptionnelles ayant probablement subi une régression importante dont les causes ont cessées ou alors de végétations très rares à rares ayant probablement subi une régression importante dont les causes sont toujours actives.

NT : quasi menacé

Une communauté végétale sera considérée comme *quasi menacée* lorsqu'elle est prête de remplir les critères correspondant aux catégories menacées précédentes ou qu'elle les remplira probablement dans un avenir proche.

LC : préoccupation mineure

Une végétation sera dite de *préoccupation mineure* lorsqu'elle a été évaluée comme non menacée et s'avère largement répandue et abondante.

DD : données insuffisantes

NE : non évalué

Aux côtés de critères interprétatifs en terme de menaces, les **critères** d'ordre réglementaire **de protection** devront également être pris en compte. Concernant les végétations il s'agit de l'annexe II de la Directive "Habitats". Une attention secondaire a toutefois été portée à cette directive dans la mesure où, de vocation européenne, elle prend en compte bon nombre de groupements relativement communs aux échelles géographiques prises en compte ici.

2.3.3. Critères additionnels

Le seul critère additionnel proposé est celui de « naturalité ». Ce terme très largement utilisé dans des sens différents, doit être précisé ici.

Le **degré de naturalité** des habitats vise à traduire l'influence plus ou moins importante de l'homme sur l'habitat. Ce critère s'appuie en fait sur les concepts plus formalisés de « degré d'hémérobie » développés par SUKOPP (1972) et BLUME et SUKOPP (1976) et visant à traduire le degré de transformation plus ou moins avancé de la végétation sous l'action de l'homme, intégrant également la nature indigène ou exotique de la flore associée. On en retiendra ici une présentation synthétique simplifiée du degré de naturalité de la végétation, proposée par DIERSCHKE (1994) selon une échelle à quatre niveaux :

- végétation naturelle ou quasi naturelle : influence humaine nulle ou très faible, flore indigène fortement dominante (**N**);
- végétation semi-naturelle : influence humaine sensible, correspondant à un usage extensif de l'espace (il s'agit le plus souvent d'exploitation pastorale ou sylvicole) (**SN**);
- végétation anthropisée : forte influence humaine associée à une exploitation intensive de l'espace (**AN**);
- végétation artificielle : modifications extrêmes de la végétation associée notamment à une artificialisation profonde de la flore (**AR**).

La détermination patrimoniale globale ne porte que sur les deux premières catégories de végétations.

2.3.4. Table de détermination patrimoniale des végétations

À partir des divers critères évaluatifs et interprétatifs, une grille de détermination patrimoniale des habitats a été proposée pour le territoire du parc.

Il s'agit ici d'un premier essai d'objectivation, notamment en ce qui concerne la rareté estimée à l'échelle du Massif central, qui restera à améliorer dans les temps à venir.

Remarque : la démarche qui est suivie ici vise uniquement les types de végétation, c'est-à-dire les catégories abstraites d'habitats et non les habitats eux-mêmes au sens concret du terme. Elle tend à donner une valeur patrimoniale déterminante à un type d'habitat donné et par conséquent à l'ensemble des habitats réels qui le représente dans le territoire du Parc. Il est envisageable d'établir pour chaque type d'habitat une seconde grille de sélection permettant, s'il y a lieu, de comparer les habitats entre eux. Dans cette seconde phase, qui s'inscrirait plutôt dans une hiérarchisation sitologique du territoire, des critères tels que la diversité spécifique, l'état de conservation, la saturation cénotique auront un rôle prépondérant.

La table de détermination patrimoniale des habitats (**tableau III**) comprend trois volets : un volet évaluatif, un volet interprétatif et un volet restrictif reprenant les critères définis précédemment.

Tableau III : table de détermination patrimoniale des végétations du Parc du Pilat					
Bioévaluation			Interprétation		Restriction
Rareté Massif central	Endémisme	Rareté Pilat	Menaces Pilat	Directive "Habitats"	Naturalité
E	MCpp	E	CR	IC	N
R	MC	RR	EN	PR	SN
AR	NE	R	VU		AN
C		AR	NT		AR
		PC	LC		
		AC	DD		
		C	NE		
		CC			

En orange : critères prioritaires pris en compte pour la détermination patrimoniale.

En vert : critères secondaires.

En bleu : critères complémentaires.

En conclusion de la lecture de cette grille, sont considérés comme déterminants les habitats naturels ou semi-naturels répondant à l'un des critères suivants :

- **exceptionnels à assez rares** dans le Massif central ;
- **endémiques** du sud et de l'est du Massif central ;
- **exceptionnels à rares** dans le Pilat et appartenant aux catégories de **menaces** « CR », « EN » et « VU » ;
- les végétations relevant de la **directive "Habitats"** ne répondant pas à ces précédents critères.

Finalement, nous avons retenu quatre catégories d'intérêt patrimonial que l'on peut décliner chacune en plusieurs niveaux de priorités d'intervention en fonction des menaces :

Catégorie 1

Sont considérées de catégorie 1, les végétations naturelles ou semi-naturelles de grand intérêt, exceptionnelles à rares à l'échelle du Massif central. Au sein de cet ensemble, une hiérarchisation est possible en fonction des menaces pesant sur elles à l'échelle du Parc :

- **priorité 1** : groupements en danger critique d'extinction dans le Parc (CR), nécessitant une intervention très urgente ;
- **priorité 2** : groupements en danger d'extinction dans le Parc (EN) nécessitant une intervention urgente ;
- **priorité 3** : groupements vulnérables (VU) nécessitant une intervention à moyen terme ;
- **priorité 4** : groupements quasi-menacés et non menacés à surveiller.

Catégorie 2

Sont considérées de catégorie 2, les végétations naturelles ou semi-naturelles d'intérêt patrimonial, assez rares à l'échelle du Massif central. Là aussi, au sein de cet ensemble, une hiérarchisation est possible en fonction des menaces pesant sur elles à l'échelle du Parc :

- **priorité 1** : groupements vulnérables (VU) nécessitant une intervention à moyen terme ;
- **priorité 2** : groupements quasi-menacés et non menacés à surveiller.

Catégorie 3

Sont considérées de priorité 3 les végétations répondant uniquement au critère réglementaire de la directive "Habitats" : il s'agit de groupements répandus dans le Massif central mais présentant un intérêt à l'échelle européenne.

Catégorie 4

Sont regroupés ici les végétations pressenties comme déterminantes mais dont le manque de données recueillies dans le Parc ou dans le Massif central ne permet pas une détermination patrimoniale pertinente.

3. - LES VÉGÉTATIONS PATRIMONIALE DÉTERMINANTES

La liste suivante présente les végétations élémentaires retenues au titre de la détermination patrimoniale. Les principaux critères utilisés sont rappelés et un commentaire explicite parfois les cas litigieux ou douteux.

Légende du tableau

Habitat : intitulé du type de végétation.

M Pil : menaces définies à l'échelle du Parc du Pilat. **CR** : en danger critique d'extinction / **EN** : en danger / **VU** : vulnérable / **NT** : quasi menacé / **LC** : préoccupation mineure / **DD** : données insuffisantes / **NE** : non évalué.

Rar MC : rareté estimée à l'échelle du Massif central. **E** : exceptionnel / **R** : rare / **AR** : assez rare / **C** : commun.

Endém : endémicité. **MCpp** / endémique de l'est et/ou du sud du Massif central / **MC** : endémique du Massif central / **NE** : non endémique.

Nat : naturalité. **N** : végétation naturelle ou quasi naturelle / **SN** : végétation semi-naturelle / **AN** : végétation anthropisée / **AR** : végétation artificielle

Rar Pilat : rareté calculée à l'échelle du Pilat. **E** : exceptionnel / **RR** : très rare / **R** : rare / **AR** : assez rare / **PC** : peu commun / **AC** : assez commun / **C** : commun / **CC** : très commun.

Surf Pilat : surface calculée dans le Parc du Pilat.

Code UE : code Natura 2000 de l'habitat.

Stat UE : statut natura 2000. **IC** : habitat d'intérêt communautaire / **PR** : habitat prioritaire.

N° fiche : numéro de la fiche décrivant le type de végétation dans le catalogue des végétations du Parc du Pilat.

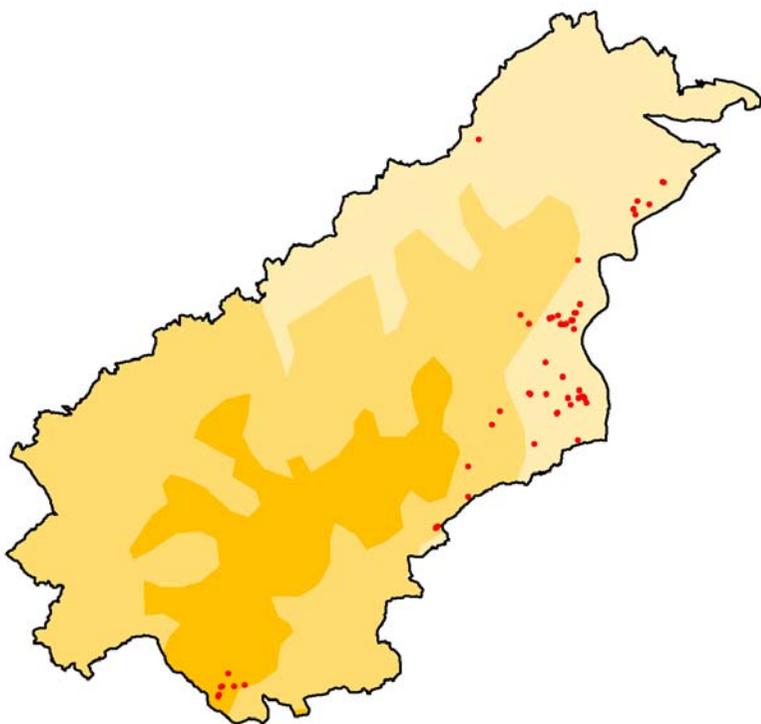
Remarque : commentaires sur la détermination patrimoniale.

Catégorie 1 : groupements exceptionnels à rares à l'échelle du Massif central

Priorité 1 : groupements en danger critique d'extinction dans le Parc (CR)

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Prairie à Oenanthe à feuilles de Peucedan, Scorsonère humble et Gaudinie fragile Groupement à <i>Oenanthe peucedanifolia</i> , <i>Scorzonera humilis</i> et <i>Gaudinia fragilis</i> <i>Bromion racemosi</i>	CR	E?	MCpp	SN	EE	0,04	0		69	Prairie humide menacée par le drainage, la fertilisation et l'extension pavillonnaire. Très vraisemblablement en régression.
Pelouse à Centaurée paniculée et Germandrée petit-chêne Groupement à <i>Centaurea gr. paniculata</i> et <i>Teucrium chamaedrys</i> <i>Koelerio macranthae-Phleion phleoidis</i>	CR	E	MCpp	SN	EE	4,36	6210	IC	31	Pelouse menacée par l'extension du vignoble et la déprise agricole. En régression.
Pelouse à Centaurée paniculée et Liseron cantabrique Groupement à <i>Centaurea gr. paniculata</i> et <i>Convolvulus cantabricus</i> <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	CR	E	MCpp	N	EE	2,40	8230	IC	29	Pelouse menacée par l'extension du vignoble. En régression.
Pré tourbeux à Luzule champêtre et Carvi verticillé Groupement à <i>Luzula campestris</i> et <i>Carum verticillatum</i> de Foucault 1986 <i>Molinion caeruleae</i>	CR	E	NE	SN	EE	?	6410	IC	65	Pré tourbeux neutrocline du collinéen inférieur, menacé par le drainage, la fertilisation et l'extension pavillonnaire. Vraisemblablement en régression.
Pelouse à Hélianthe taché et Crucianelle à feuilles étroites Groupement à <i>Xolantha guttata</i> et <i>Crucianella angustifolia</i> <i>Helianthemion guttati</i>	CR	E	?	N	EE	1,37	0		25	Pelouse menacée par l'extension du vignoble et la déprise agricole. En régression.
Herbier à Potamot noueux et Renoncule flottante cf. <i>Potametum nodosi</i> <i>Batrachion fluitantis</i>	CR	R	NE	N	EE	0,81	3260	IC	5	Herbier des lônes et du fleuve Rhône menacé par la baisse de la qualité des eaux et ayant vraisemblablement subi une régression très importante.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Mégaphorbiaie à Adénostyle Groupement à <i>Cacalia alliariae</i> cf. <i>Adenostylion alliariae</i>	CR	R	MC	SN	EE	3,57	6430	IC	90	Végétation abyssale, isolée de son aire de répartition, localement menacée par l'exploitation forestière et la plantation de résineux.



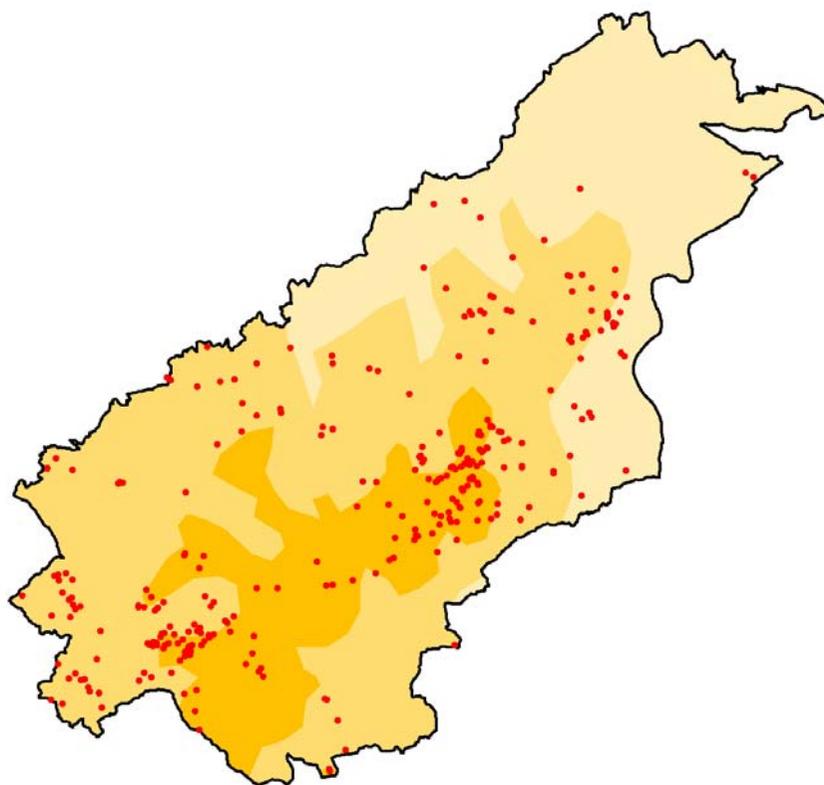
Localisation des végétations exceptionnelles à rares à l'échelle du Massif central et considérées comme en danger critique d'extinction dans le Parc



Prairie à Oenanthe à feuilles de Peucedan, Scorsonère humble et Gaudinie fragile (*Bromion racemosi*)

Priorité 2 : groupements en danger d'extinction dans le Parc (EN)

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Lande à Cyste à feuille de Sauge et Genêt poilu Groupement à <i>Cistus salviifolius</i> et <i>Genista pilosa</i> <i>Calluno vulgaris-Ulicetea minoris</i>	EN	E	MCpp	SN	E	10,08	4030	IC	71	Menacée par l'extension du vignoble et la déprise agricole.
Végétation à Nard raide, Scorsonère humble et Molinie bleue Groupement à <i>Nardus stricta</i> , <i>Scorzonera humilis</i> et <i>Molinia caerulea</i> cf. <i>Juncion acutiflori</i>	EN?	R?	?	SN	E	11,86	6410	IC	40	Végétation méconnue mais vraisemblablement rare et en régression.
Bas-marais à Jonc à tépales aigus et Carvi verticillé Groupement à <i>Juncus acutiflorus</i> et <i>Carum verticillatum</i> <i>Juncion acutiflori</i>	EN	R?	MC	SN	E	6,10	6410	IC	43	Groupement mésohygrophile très original, ayant sans doute subi une forte régression et menacé par l'intensification agricole.
Bas-marais à Carvi verticillé et Fenouil des Alpes Groupement à <i>Carum verticillatum</i> et <i>Meum athamanticum</i> <i>Juncion acutiflori</i>	EN	R?	MC	SN	E	32,81	6410	IC	44	Groupement mésohygrophile très original, ayant sans doute subi une forte régression et menacé par l'intensification agricole
Pelouse à Fétuque filiforme et Nard raide <i>Galio saxatilis-Festucetum filiformis</i> <i>Galio saxatilis-Festucion filiformis</i>	EN	R	NE	SN	E	17,29	6230	PR	32	Menacé par l'intensification et la déprise agricole
Pelouse à Euphrase officinale et Fenouil des alpes Groupement à <i>Euphrasia officinalis</i> et <i>Meum athamanticum</i> <i>Mesobromion erecti</i>	EN	R?	MC	SN	E	38,36	6210	IC	39	Pelouse neutrocline du montagnard ayant sans doute subi une régression importante, menacée par l'intensification et la déprise agricole
Bas-marais à Lotier des fanges et Scorsonère humble <i>Loto uliginosi-Scorzoneretum humilis</i> <i>Juncion acutiflori</i>	EN	R	MC	SN	E	14,90	6410	IC	42	Groupement rare ayant sans doute subi une forte régression et menacé par l'intensification agricole.



Localisation des végétations exceptionnelles à rares à l'échelle du Massif central et considérées comme en danger d'extinction dans le Parc



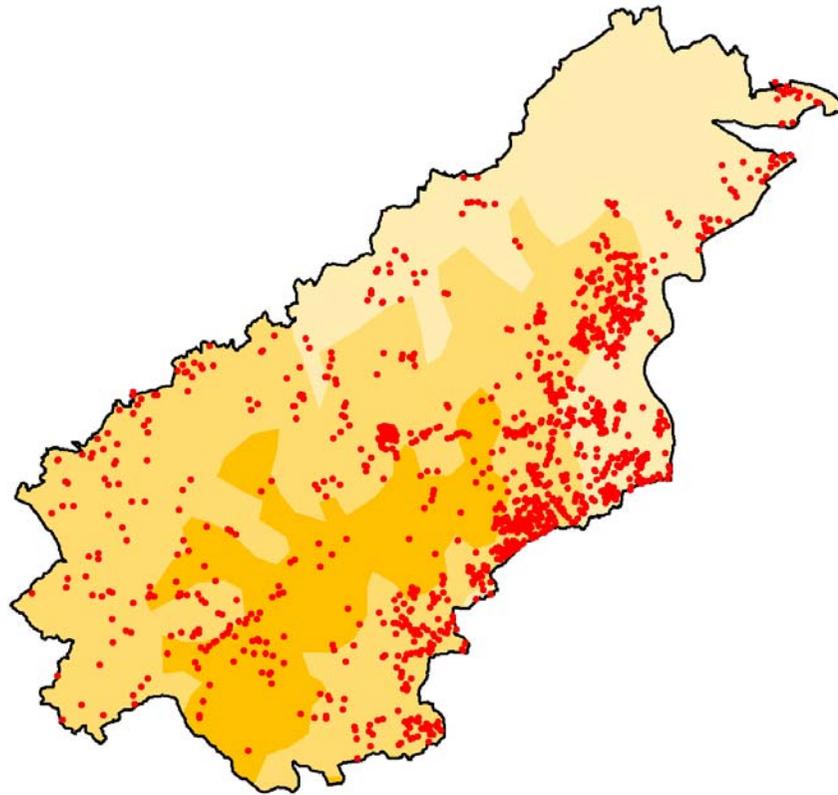
Bas-marais à Lotier des fanges et Scorsonère humble (*Juncion acutiflori*)

Priorité 3 : groupements vulnérables (VU)

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Saulaie à Saule blanc et Peuplier blanc Groupement à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> <i>Salicion albae</i>	VU	E	NE	N	EE	1,70	?		132	Milieu alluvial du Rhône ayant subi une forte régression mais dont les menaces semblent avoir cessées.
Ourlet à Chiendent rampant et Centaurée rude Groupement à <i>Elymus repens</i> et <i>Centaurea aspera</i> cf. <i>Trifolion medii</i>	VU	E	?	SN	E	24,60	0		78	Habitat alluvial de la vallée du Rhône, menacé par l'embroussaillage.
Frênaie à Frêne à feuilles étroites et Gouët d'Italie Groupement à <i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> et <i>Arum italicum</i> cf. <i>Populion albae</i>	VU	E	NE	N	E	28,40	92A0	IC	131	Milieu alluvial du Rhône ayant subi une forte régression mais dont les menaces semblent avoir cessées.
Lande à Ajonc nain et Genêt poilu Groupement à <i>Ulex minor</i> et <i>Genista pilosa</i> <i>Ulicion minoris</i>	VU	E	MCpp	SN	RR	79,91	4030	IC	74	Groupement de l'ouest du Massif central en limite orientale de répartition et isolé de son aire dans le Pilat. Menacé par la déprise agricole.
Pelouse à Armérie des sables et Potentille inclinée Groupement à <i>Armeria arenaria</i> et <i>Potentilla inclinata</i> <i>Koelerio macranthae-Phleion phleoidis</i>	VU	E	MCpp	SN	R	216,57	6210	IC	30	Végétation typique du sud du Massif central. Menacé par l'extension pavillonnaire et la déprise agricole.
Ourlet à Brachypode penné et Coronille variable Groupement à <i>Brachypodium</i> gr. <i>pinnatum</i> et <i>Securigera varia</i> cf. <i>Geranion sanguinei</i>	VU	R?	?	SN	EE	3,44	0		79	Groupement alluvial de la vallée du Rhône ayant vraisemblablement subi un forte régression, menacé par l'embroussaillage.
Roselière à Roseau commun et Faux-riz Groupement à <i>Phragmites australis</i> et <i>Leersia orysoides</i> <i>Phragmition communis</i>	VU	R	NE	SN	EE	2,84	0		16	Groupement alluvial de la vallée du Rhône ayant vraisemblablement subi un forte régression, aujourd'hui peu menacé.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Phalaridaie alluviale cf. <i>Phalaridetum arundinacea</i> <i>Phalaridion arundinaceae</i>	VU	R	NE	N	EE	0,62	6430	IC	16bis	Groupement alluvial de la vallée du Rhône ayant vraisemblablement subi une forte régression, aujourd'hui peu menacé.
Tourbière à Linaigrette vaginée et sphaignes Groupement à <i>Eriophorum vaginatum</i> et <i>Sphagnum capillifolium</i> <i>Sphagnion medii</i>	VU	R	NE	N	EE	3,62	7110	PR	52	Végétation ayant sans doute subi une forte régression dont les menaces sont aujourd'hui limitées car localisée sur des sites gérés.
Prairie de fauche à Centaurée noire et Pâturin de Chaix <i>Centaureo nigrae-Poetum chaixii</i> <i>Trisetum flavescens-Polygonum bistortae</i>	VU	R	MCpp	SN	EE	4,57	6520	IC	58	Ce pré de fauche des hautes altitudes est caractéristique de l'est du Massif central et demeure potentiellement menacé par la fertilisation ou la déprise.
Mégaphorbiaie à Calamagrostide faux-roseau et Luzule des bois Groupement à <i>Calamagrostis arundinacea</i> et <i>Luzula sylvatica</i> <i>Calamagrostion arundinaceae</i>	VU	R	MCpp	SN	EE	4,14	6430	IC	91	Cette mégaphorbiaie des hautes altitudes est caractéristique de l'est du Massif central et demeure peu menacée.
Pelouse à Liondent des Pyrénées et Nard raide <i>Briza mediae-Agrostietum capillaris</i> <i>Violion caninae</i>	VU	R?	MCpp	SN	E	42,34	6230	PR	37	Cette pelouse des hautes altitudes est caractéristique de l'est du Massif central et demeure potentiellement menacée par la fertilisation ou la déprise agricole.
Tourbière à sphaignes et Polytric commun Groupement à <i>Sphagnum capillifolium</i> et <i>Polytrichum commune</i> <i>Sphagnion medii</i>	VU	R	NE	N	E	28,53	7110	PR	51	Végétation ayant sans doute subi une forte régression dont les menaces sont aujourd'hui limitées car localisée sur des sites gérés.
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun Groupement à <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Polytrichum commune</i> <i>Sphagnion medii</i>	VU	R	NE	N	E	10,09	7110	PR	53	Végétation ayant sans doute subi une forte régression dont les menaces sont aujourd'hui limitées car localisée sur des sites gérés.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Pelouse à Euphrase officinale et Polygala commun Groupement à <i>Euphrasia officinalis</i> et <i>Polygala vulgaris</i> Mesobromion erecti	VU	R?	MC	SN	RR	115,09	6210	IC	35	Pelouse neutrocline du collinéen ayant sans doute subie une régression importante, menacée par l'intensification et la déprise agricole.
Prairie à Gaudinie fragile et Jonc à tépales aigus <i>Scorzonero humilis-Serapietum linguae</i> <i>Cynosurion cristati</i>	VU	R	MCpp	SN	RR	165,34	0		65	Groupement du sud du Massif central menacé par l'extension pavillonnaire, l'intensification et la déprise agricole. Les communautés en bon état de conservation occupent des surfaces limitées et constituent un enjeu majeur de conservation.
Chênaie pubescente à Buis Groupement à <i>Buxus sempervirens</i> et <i>Quercus humilis</i> <i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	VU	R	NE	N	RR	150,36	0		120	Groupement rare de la côte du Rhône, menacé par l'extension du vignoble.



Localisation des végétations exceptionnelles à rares à l'échelle du Massif central et considérées comme vulnérables dans le Parc

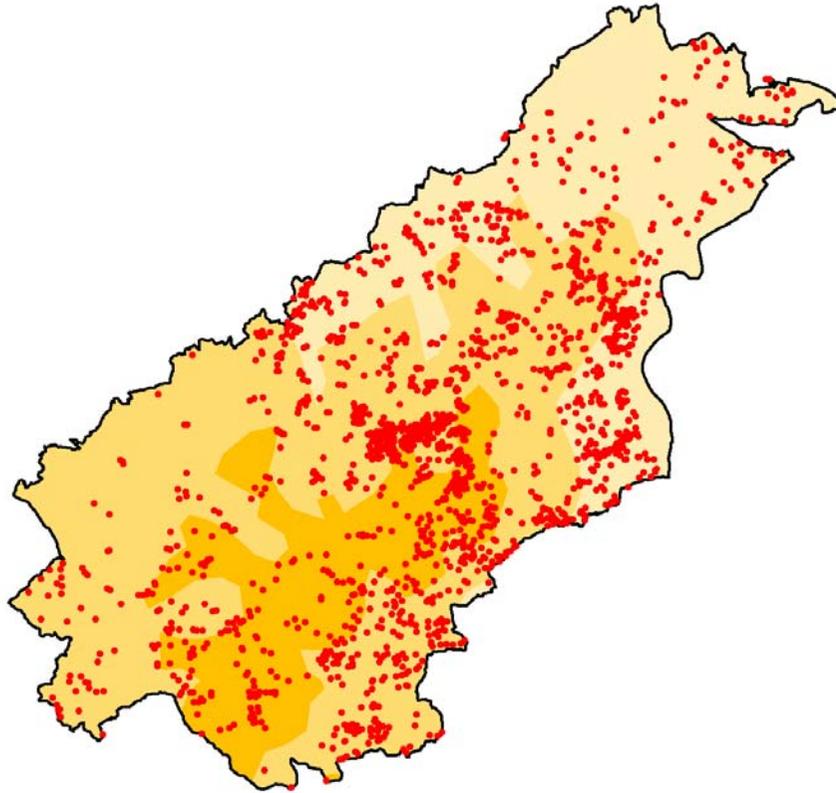


Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun (*Sphagnion medii*)

Priorité 4 : groupements à surveiller (NT, LC)

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Tiliaie-acéraie à Buis et Fragon petit-houx Groupement à <i>Tilia platyphyllos</i> , <i>Acer platanoides</i> , <i>Buxus sempervirens</i> et <i>Ruscus aculeatus</i> <i>Tilion platyphylli</i>	NT	E?	?	N	EE	4,08	9180	PR	122	Peu de stations mais pas de menaces identifiées.
Frênaie-Charmaie à Primevère acaule et Gouet d'Italie Groupement à <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Primula vulgaris</i> et <i>Arum italicum</i> <i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	NT	E	MCpp	N	RR	96,80	9160	IC	133	Végétation exceptionnelle, typique des vallons sous influence thermophile, menacée localement par l'eutrophisation liée aux activités agricoles périphériques.
Frênaie à Polystic à soies Groupement à <i>Fraxinus excelsior</i> et <i>Polystichum setiferum</i> <i>Polysticho setiferi-Fraxinion excelsioris</i>	NT	R	MCpp	N	E	39,28	9180	PR	121	Végétation rare, typique des vallons sous influence thermophile, menacée localement par l'eutrophisation liée aux activités agricoles périphériques.
Bas-marais à Jonc raide et Sélin des Pyrénées Groupement à <i>Juncus squarrosus</i> et <i>Selinum pyrenaicum</i> <i>Nardo strictae-Juncion squarrosi</i>	NT	R?	MCpp	SN	RR	63,55	0		45	Végétation vraisemblablement rare, liée aux montagnes de l'est du Massif central, peu ou non menacée.
Lande à Myrtille et Airelle rouge <i>Allio victorialis-Vaccinietum myrtilli</i> <i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	NT	R	MC	SN	RR	111,39	4030	IC	76	Habitat rare lié aux hautes altitudes, potentiellement menacé par la déprise agricole
Pelouse à Fétuque de Léman et Danthonie décombante Groupement à <i>Festuca lemanii</i> et <i>Danthonia decumbens</i> <i>Mesobromion erecti</i>	NT	R?	MCpp?	SN	AR	657,62	6210	IC	34	La caractérisation de ces groupements doit être poursuivie. Il semble que certains groupements du Pilat constituent des unités particulières. Végétations menacées par la déprise et l'intensification ayant vraisemblablement subi une forte régression.
Chiras (éboulis)	LC	E	?	N	RR	102,94				

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Végétation à Doradille du Forez Groupement à <i>Asplenium foreziense</i> <i>Antirrhinion asarinae</i>	LC	R	MCpp	N	EE	1,47424	8220	IC	20	Végétation rare, liée au sud du Massif central, non menacée.
Pelouse à Fétuque d'Auvergne et Plantain holosté Groupement à <i>Festuca arvernensis</i> et <i>Plantago holosteum</i> <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	LC	R	MCpp	N	E	14,0487	8230	IC	28	Végétation rare, liée au sud du Massif central, non menacée.
Chênaie pubescente-charmaie à Primevère acaule et Chèvrefeuille des bois Groupement à <i>Quercus humilis</i> , <i>Primula vulgaris</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> <i>Carpinion betuli</i>	LC	R?	MCpp	N	RR	165,421	0		116	Végétation rare, liée au Sud du Massif central, non menacée.



Localisation des végétations exceptionnelles à rares à l'échelle du Massif central et à surveiller dans le Parc



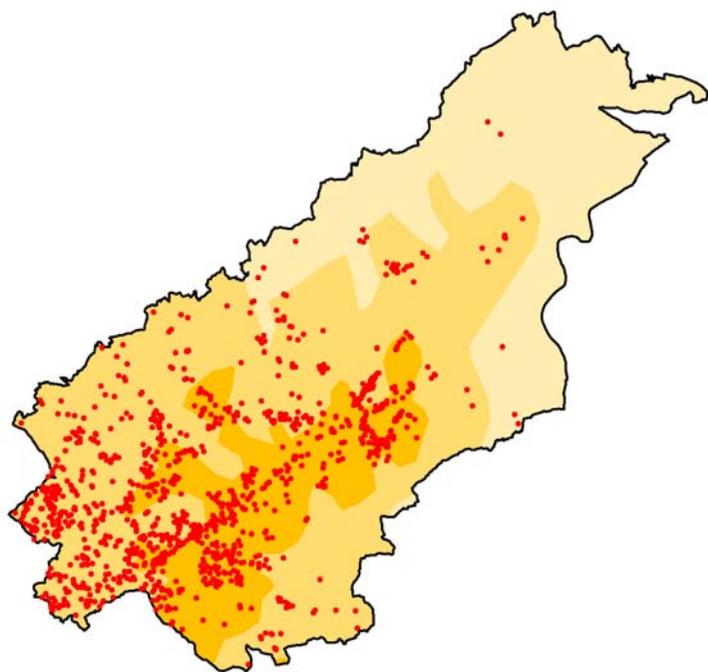
Pelouse à Fétuque d'Auvergne et Plantain holosté (*Sedo albi-Veronicion dillenii*)

Catégorie 2 : végétations assez rares à l'échelle du Massif central

Priorité 1 : groupements vulnérables (VU)

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Végétation à Renoncule à feuilles de lierre cf. <i>Ranunculetum hederacei</i> <i>Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti</i>	VU?	AR	NE	SN	EE	0,10	0		10	Nombre de stations très réduit, menaces à préciser. En régression sur l'ensemble de son aire de répartition.
Végétation flottante à Jonc bulbeux <i>Ranunculo flammulae-Juncetum bulbosi</i> <i>Littorellion uniflorae</i>	VU	AR	NE	N	EE	0,02	3130	IC	11	Groupement occupant des surfaces toujours très limitées, localement menacé par le pâturage.
Cariçaie à Laïche à bec et Menyanthe trèfle-d'eau Groupement à <i>Carex rostrata</i> et <i>Menyanthes trifoliata</i> <i>Caricion lasiocarpae</i>	VU	AR	?	SN	EE	1,61	7140	IC	49	Localement menacé par le drainage et l'intensification agricole.
Bas-marais à Menyanthe trèfle-d'eau et Comaret des marais Groupement à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i> <i>Caricion lasiocarpae</i>	VU	AR	?	SN	E	16,83	7140	IC	50	Localement menacé par le drainage et l'intensification agricole.
Pelouse à Polygala commun et Nard raide Groupement à <i>Polygala vulgaris</i> et <i>Nardus stricta</i> <i>Violion caninae</i>	VU	AR	NE	SN	RR	107,49	6230	PR	33	Menacé par l'intensification et la déprise agricoles. A probablement subi une forte régression.
Pelouse à Fétuque filiforme et Fenouil des Alpes roupement à <i>Festuca filiformis</i> et <i>Meum athamanticum</i> <i>Galio saxatilis-Festucion filiformis</i>	VU	AR	MC	SN	RR	114,54	6230	PR	36	Menacé par l'intensification et la déprise agricoles. A probablement subi une forte régression.
Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Scorsonère humble <i>Selino pyrenaei-Scorzoneretum humilis</i> <i>Juncion acutiflori</i>	VU	AR	MC	SN	RR	107,08	6410	IC	46	Menacé par l'intensification agricole et le drainage. A probablement subi une forte régression.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus <i>Selino pyrenaei-Juncetum acutiflori</i> <i>Juncion acutiflori</i>	VU	AR	MC	SN	RR	78,02	6410	IC	47	Menacé par l'intensification agricole et le drainage. A probablement subi une forte régression.
Pelouse à Nard raide et Fenouil des alpes Groupement à <i>Nardus stricta</i> et <i>Meum athamanticum</i> <i>Violion caninae</i>	VU	AR	MC	SN	R	233,36	6230	PR	38	Pelouse montagnarde ayant sans doute subi une régression importante, menacée par l'intensification et la déprise agricoles



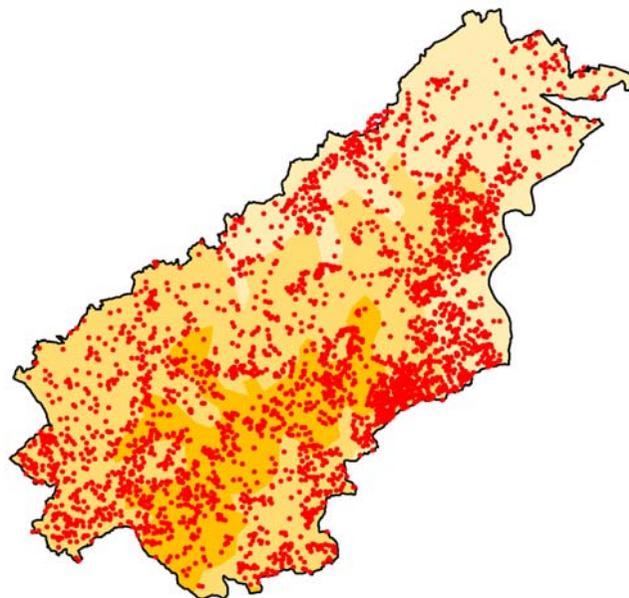
Végétations assez rares à l'échelle du Massif central considérées comme vulnérables dans le Parc

Priorité 2 : groupements à surveiller (NT, LC).

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Prairie de fauche à Saugé des prés et Trèfle de Moliner <i>Salvio pratensis-Trifolietum molinerii</i> <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i>	NT	AR	MCpp	SN	AR	586,04	6510	IC	54	Groupement du sud du Massif central menacé par l'extension pavillonnaire, l'intensification et la déprise agricole.
Sapinière à sphaignes cf. <i>Betulo pubescentis-Abietetum albae</i> <i>Piceion excelsae</i>	NT	AR?	MC	N	E	44,43	9410	IC	141	Localement menacé par le drainage et la plantation de résineux.
Lande à Myrtille et Genêt poilu Groupement à <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Genista pilosa</i> <i>Genisto pilosae-Vaccinon uliginosi</i>	NT	AR	MC	SN	RR	139,64	4030	IC	75	Menacé à plus ou moins long terme par la déprise agricole.
Prairie à Sélin des Pyrénées et Crételle Groupement à <i>Selinum pyrenaicum</i> et <i>Cynosurus cristatus</i> <i>Cynosurion cristati</i>	NT	AR?	MC	SN	R	171,23	0		67	Menacé par l'intensification agricole.
Lande à Genêt poilu et Callune commune Groupement à <i>Genista pilosa</i> et <i>Calluna vulgaris</i> <i>Genisto pilosae-Vaccinon uliginosi</i>	NT	AR?	?	SN	AR	437,24	4030	IC	72	Lande collinéenne menacée à plus ou moins long terme par la déprise agricole.
Prairie de fauche à Fromental et Fenouil des Alpes Groupement à <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Meum athamanticum</i> <i>Trisetto flavescens-Polygonion bistortae</i>	NT	AR	MC	SN	AR	712,19	6520	IC	57	Menacé par l'intensification agricole.
Herbier à Potamot à feuille de Renouée Groupement à <i>Potamogeton polygonifolius</i> <i>Potamion polygonifolii</i>	NT	AR	NE	N	EE	0,40	3260	IC	2	Menacé localement par le drainage et la baisse de la qualité des eaux liée notamment à l'intensification agricole.
Cariçaie à Laïche raide Groupement à <i>Carex elata</i> <i>Magnocaricion elatae</i>	LC	AR	NE	SN	EE	0,94	0		0	Groupement assez rare ne semblant pas menacé.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Voile flottant à Lentille d'eau à plusieurs racines cf. <i>Lemno minoris-Spirodelletum polyrhizae</i> <i>Lemnion minoris</i>	LC	AR	NE	N	EE	<2	3150	IC	1	Végétation des basse altitudes assez rare dans le Massif central. Apparemment non menacée.
Aulnaie glutineuse-frênaie à Laîche espacée <i>Carici remotae-Fraxinetum excelsioris</i> <i>Alnion incanae</i>	LC	AR?	NE	N	E	33,90	91E0	PR	137	Les individus en bon état de conservation constituent un enjeu important de conservation.
Aulnaie-frênaie à Renoncule à feuilles d'Aconit et Cerfeuil hirsute <i>Ranunculo aconitifolii-Alnetum glutinosae</i> <i>Alnion incanae</i>	LC	AR?	MC	N	E	51,21	91E0	PR	138	Groupement typique du Massif central, souvent fragmentaire. Les individus en bon état de conservation constituent un enjeu important de conservation.
Sapinière à Fougère femelle et Doronic d'Autriche <i>Blechno spicantis-Abietetum albae</i> cf. <i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i>	LC	AR?	MC	N	E	43,51	0		139	Groupement typique du Massif central, souvent fragmentaire. Les individus en bon état de conservation constituent un enjeu important de conservation.
Sapinière à Dorine à feuilles opposées Groupement à <i>Abies alba</i> et <i>Chrysosplenium oppositifolium</i> cf. <i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i>	LC	AR?	MC	N	E	20,87	0		140	Groupement typique du Massif central, souvent fragmentaire. Les individus en bon état de conservation constituent un enjeu important de conservation.
Mégaphorbiaie à Aconit napel et Renouée bistorte <i>Cirsio palustris-Ranunculetum aconitifolii</i> <i>Filipendulo ulmariae-Petasition</i>	LC	AR	MC	SN	E	16,04	6430	IC	89	Vraisemblablement non menacé.
Frênaie à Géranium noueux et Oxalide petite oseille Groupement à <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Geranium nodosum</i> et <i>Oxalis acetosella</i> <i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	LC	AR	MC	N	RR	86,45	9160	IC	135	Typique du Massif central, cette végétation des vallons forestiers n'apparaît pas menacée.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Prairie pâturée à Agrostide commune et Trèfle strié Groupement à <i>Agrostis capillaris</i> et <i>Trifolium striatum</i> <i>Cynosurion cristati</i>	LC	AR	MCpp	SN	AR	549,09	0		60	Végétation liée au sud et à l'est du Massif central.
Pelouse à Cotonnière naine et Myosotis de Balbis Groupement à <i>Logfia minima</i> et <i>Myosotis balbisiana</i> <i>Thero-Airion</i>	LC	AR?	MC	N	EE?	0,46	0		23	Végétation liée aux talus rocheux et dalles, apparemment non menacée.



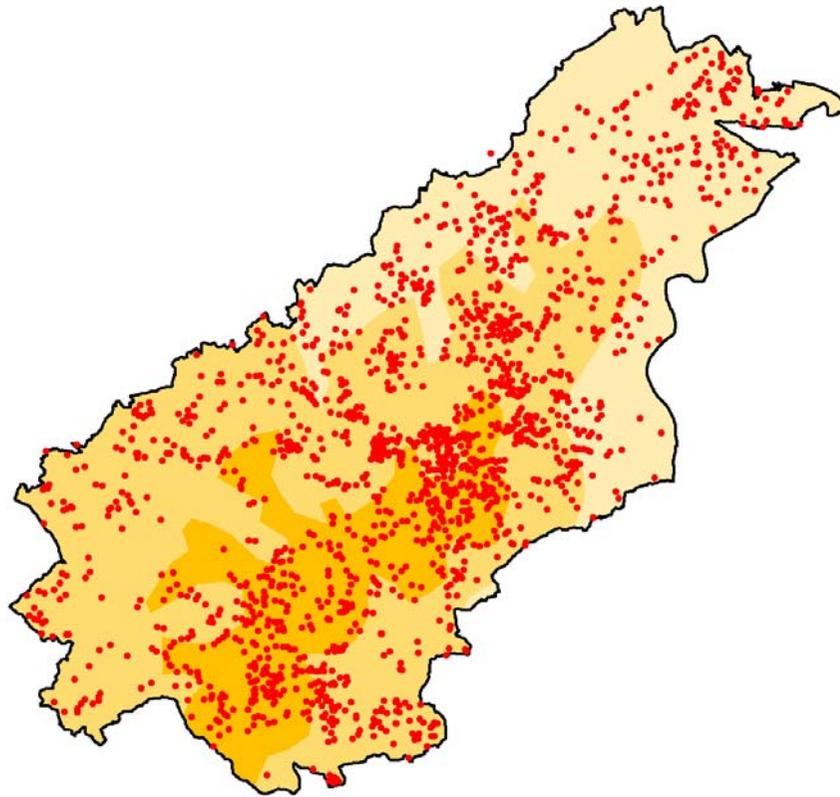
Végétations assez rares à l'échelle du Massif central
à surveiller dans le Parc

Catégorie 3 : végétations relevant de la directive "Habitats" communes à l'échelle du Massif central

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Voile flottant à Lentille d'eau naine Groupement à <i>Lemna gr. minor</i> <i>Lemnetalia minoris</i>	LC	C	NE	N	EE	2,98	3150	IC	1	
Végétation à Fontinale cf. <i>Fontinalidetum antipyreticae</i> <i>Fontinalion antipyreticae</i>	LC	C	NE	N	EE	0,53	3260	IC	6	
Lande à Genêt purgatif et Myrtille Groupement à <i>Cytisus oromediterraneus</i> et <i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Cytision oromediterranei-scoparii</i>	LC	C	MC	SN	RR	141,59	5120	IC	77	
Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Molinie bleue Groupement à <i>Selinum pyrenaicum</i> et <i>Molinia caerulea</i> <i>Juncion acutiflori</i>	DD	?	MC	SN	E	14,87	6410	IC	48	Végétation méconnue mais vraisemblablement rare à l'échelle du Massif central.
Mégaphorbiaie à Scirpe des bois et Lysimaque commune Groupement à <i>Scirpus sylvaticus</i> et <i>Lysimachia vulgaris</i> <i>Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae</i>	LC	C	NE	SN	E	29,88	6430	IC	86	
Mégaphorbiaie à Eupatoire chanvrine et Epilobe hirsute Groupement à <i>Eupatorium cannabinum</i> et <i>Epilobium hirsutum</i> <i>Convolvulion sepium</i>	LC	C	NE	SN	E	5,26	6430	IC	87	
Mégaphorbiaie à Ortie dioïque et Epilobe hirsute Groupement à <i>Urtica dioica</i> et <i>Epilobium hirsutum</i> <i>Convolvulion sepium</i>	LC	C	NE	AN	E	15,39	6430	IC	88	

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Prairie de fauche à Luzule champêtre et Brome mou <i>Luzulo campestris-Brometum mollis</i> <i>Arrhenatherion elatioris</i>	NT	C	NE	SN	AR	553,37	6510	IC	55	Groupe ment vraisemblablement en régression, menacé par l'intensification agricole.
Végétation à Doradille septentrionale et Doradille fausse capillaire cf. <i>Asplenietum septentrionalis-adianthi-nigri</i> cf. <i>Asplenion septentrionalis</i>	LC	C	NE	N			8220	IC	21	Habitat non cartographié dont la caractérisation est à confirmer.
Pelouse à Orpin hirsute Groupe ment à <i>Sedum hirsutum</i> cf. <i>Sedo albi-Scleranthion biennis</i>	LC	C	MC	N	EE	2,09	8230	IC	27	Communautés à caractère fragmentaire.
Pelouse à Fétuque d'Auvergne et Sénéçon à feuilles d'Adonis Groupe ment à <i>Festuca arvernensis</i> et <i>Senecio adonidifolius</i> <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	LC	C?	MC	N	E	20,38	8230	IC	27bis	
Frênaie à Véronique des montagnes et Laîche des bois Groupe ment à <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Veronica montana</i> et <i>Carex sylvatica</i> <i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i>	LC	C	MC	N	R	234,71	9160	IC	134	
Chênaie sessiliflore-hêtraie à Canche flexueuse et Chèvrefeuille des bois Groupe ment à <i>Quercus petraea</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> <i>Quercion roboris</i>	LC	C	MC	N	C	4170,67	9120pp	IC	126	Seuls les sylvo faciès à Hêtre sont à prendre en compte au titre de la Directive.
Hêtraie-sapinière à Canche flexueuse et Myrtille cf. <i>Deschampsio flexuosae-Fagetum sylvaticae</i> <i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i>	LC	C	MC	N	C	9264,09	9120pp	IC	130	Seuls les sylvo faciès à Hêtre sont à prendre en compte au titre de la Directive.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Chênaie sessiliflore-charmaie à Mélisque à une fleur et Chèvrefeuille des bois Groupement à <i>Carpinus betulus</i> , <i>Melica uniflora</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> <i>Carpinion betuli</i>	LC	C?	MC	N	AR	681,45	9130pp	IC	123	Seuls les sylvofaciès à Hêtre sont à prendre en compte au titre de la Directive.
Chênaie sessiliflore-hêtraie à Houlque molle et Pâturin des bois Groupement à <i>Quercus petraea</i> , <i>Holcus mollis</i> et <i>Poa nemoralis</i> <i>Carpinion betuli</i>	LC	C	MC	N	PC	869,52	9130pp	IC	125	Seuls les sylvofaciès à Hêtre sont à prendre en compte au titre de la Directive.



Végétations relevant de la directive "Habitats" communes à l'échelle du Massif central



Lande à Genêt purgatif et Myrtille (*Cytisium oromediterranei-scoparii*)

Catégorie 4 : végétations pressenties comme déterminantes dont l'étude est à poursuivre

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Groupement à Souchet brun Groupement à <i>Cyperus fuscus</i> <i>Nanocyperion flavescens</i>	DD	AR?	NE	SN	EE	0,12	3130	IC	12	
Prairie de fauche à Trèfle de Molineri et Fenouil des Alpes Groupement à <i>Trifolium incarnatum</i> subsp. <i>molinerii</i> et <i>Meum athamanticum</i> <i>Trisetum flavescens</i> - <i>Polygonion bistortae</i>	DD	R?	?	SN	E	6,50	6520	IC	56bis	Groupement à étudier dont l'intérêt reste à préciser.
Prairie à Vulpin des prés et Menthe suave Groupement à <i>Alopecurus pratensis</i> et <i>Mentha suaveolens</i> cf. <i>Mentha longifoliae</i> - <i>Juncion inflexi</i>	DD	AR?	?	SN	E	21,65	0		69	Cette prairie humide constitue un groupement thermophile qui pourrait être lié au sud du Massif central.
Boulaie à sphaignes et Prêle des forêts Groupement à <i>Betula alba</i> et <i>Equisetum sylvaticum</i> <i>Betulion pubescentis</i>	DD	?	?	N	E	27,46	91D0	PR	141bis	Groupement à étudier dont l'intérêt reste à préciser
Ourlet à Agrostide commune et Peucedan persil-de-montagne Groupement à <i>Agrostis capillaris</i> et <i>Peucedanum oreoselinum</i> <i>Trifolium medii</i>	DD	R?	?	SN	E	16,77	0		80	Groupement à étudier dont l'intérêt reste à préciser.
Fourré à Nerprun purgatif, Cornouiller sanguin et Frêne à feuilles étroites Groupement à <i>Rhamnus cathartica</i> , <i>Cornus sanguinea</i> et <i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> cf. <i>Salici cinereae</i> - <i>Rhamnion catharticae</i>	DD	R?	?	SN	E	7,63	0		105	Groupement des alluvions de la vallée du Rhône vraisemblablement rare dans le Massif central.
Chênaie pubescente à Houlque molle et Pâturin des bois Groupement à <i>Quercus humilis</i> , <i>Holcus mollis</i> et <i>Poa nemoralis</i> <i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	DD	AR?	?	N	R	215,91	0		118	Le lien entre ces chênaies pubescentes appauvries en espèces méridionales et le <i>Carpinion betuli</i> est à étudier.

Habitat	M Pil	Rar MC	Endém	Nat	Rar Pilat	Surf Pilat (ha)	Code UE	Stat UE	N° fiche	Remarque
Chênaie pubescente à Canche flexueuse et Chèvrefeuille des bois Groupement à <i>Quercus humilis</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> <i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	DD	AR?	?	N	R	308,39	0		119	Le lien entre ces chênaies pubescentes appauvries en espèces méridionales et le <i>Quercion roboris</i> est à étudier.
Hêtraie-charmaie à Pâturin de Chaix et Lamier jaune Groupement à <i>Carpinus betulus</i> , <i>Poa chaixii</i> , <i>Lamium galeobdolon</i> Fagion sylvaticae	DD	AR?	?	N	E	5,25	?		127	L'étude de ce groupement est à poursuivre sur d'autres massifs montagneux du Massif central.
Aulnaie à Populage des marais et Renoncule rampante Groupement à <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Caltha palustris</i> et <i>Ranunculus repens</i> <i>Alnion glutinosae</i>	DD	AR?	?	N	E	11,07	0		142	L'étude de ce groupement est à poursuivre sur d'autres secteurs.
Végétation messicole à Arnoséris naine et Galéopsis des champs Groupement à <i>Arnoseric minima</i> et <i>Galeopsis segetum</i> <i>Scleranthion annui</i>	DD	AR?	?	SN	EE?	0,83	0		149	Groupement des cultures extensives sous prospecté dans le Parc.

4. - CONCLUSION

L'élaboration de la liste rouge des végétations du Parc naturel du Pilat aura permis de hiérarchiser les enjeux phytocénotiques rares et menacés. Il en ressort que les systèmes écologiques cumulant les types de végétation les plus rares et les plus menacés sont :

- les **coteaux de la vallée du Rhône** hébergeant encore des végétations ouvertes, avec 4 habitats pelousaires exceptionnels à l'échelle du Massif central dont 3 en danger critique d'extinction ainsi qu'un habitat forestier rare et vulnérable, tous menacés par l'extension de la vigne et la déprise agricole ;
- les parcelles à vocation agricole des **piémonts rhodaniens** avec 3 habitats exceptionnels dont 2 en danger critique d'extinction et un vulnérable ainsi qu'un habitat rare en danger d'extinction, habitats menacés par l'extension pavillonnaire et dans une moindre mesure l'intensification agricole ;
- la **vallée du Rhône** avec 1 type de végétation rare en danger critique d'extinction et 6 habitats vulnérables ;
- les **versants collinéens** avec 5 habitats rares à exceptionnels en danger critique d'extinction.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'habitats remarquables par grandes entités naturelles du Parc.

Grandes unités paysagères	Nombre d'habitats rares et menacés par catégorie de rareté et menaces					
	Catégorie 1.1 E à R / CR	Catégorie 1.2 E à R / EN	Catégorie 1.3 E à R / VU	Catégorie 1.4 E à R / NT à LC	Catégorie 2.1 AR / VU	Catégorie 2.2 AR / NT à LC
Coteaux de la Vallée du Rhône	3	1	1	2		
Piémonts rhodaniens	2	2	2	5		3
Vallée du Rhône	1		6			1
Vallons forestiers de Taillard	1					
Versants collinéens		5	1	1	2	9
Versants montagnards et Plateau de Saint-Genest		1	4	1	6	8
Zone sommitale des Crêts			3	1	3	3

BIBLIOGRAPHIE

- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-Cl., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004. - *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 61, 171 p.
- BARNAUD G., 1991. - *Critères d'évaluation en conservation de la nature: synthèse bibliographique*. Muséum national d'histoire naturelle / Direction de la protection de la nature, 97 p. + annexes
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. - *CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.
- BLANDIN P., 1986. - Bioindicateurs et diagnostic des systèmes écologiques. *Bulletin d'Ecologie*, **17** (4), 307 p.
- BLUME P. & SUKOPP H. Von, 1976. - Ökologische Bedeutung anthropogener Bodenveränderungen. *Schriftenreihe für Vegetationskunde*, **10**, Bonn-Bad Godesberg : 7-89
- BOULLET V., 1988. - *Étude préliminaire à la gestion expérimentale du Mont-Dubert*. Centre régional de phytosociologie, Conservatoire botanique national de Bailleul / Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, 71 p.
- BOULLET V., 1992. - Outil de bioévaluation et d'interprétation floristique. *Bull. Soc. Bot. N. France*, **45** : 18-70
- BOULLET V., 1998. - *Catégories et critères de menace régionale (adapté de l'UICN 1994)*. Centre régional de Phytosociologie, Conservatoire botanique national de Bailleul, 4 p.
- BOULLET V., 1999. - Bilan comparé de la flore vasculaire des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie. In : "Les plantes menacées de France (Métropole et DOM - TOM). Actes du colloque de Brest ; 15-17 octobre 1997. N°spécial 19". *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S.*, N°spécial **19** : 61-83
- BRAUN-BLANQUET J., 1928. - *Pflanzensoziologie. Grundzüge der Vegetationskunde*. J. Springer Ed., Berlin, 7, 330 p.

- CHOISNET G., 2007. - *Catalogue des habitats naturels du Parc naturel régional du Pilat*. Conservatoire botanique national du Massif central / Conseil régional Rhône-Alpes, 200 p.
- DESCOINGS B.M., 1970. - Les flores régionales. Méthodologie de l'inventaire floristique. *Naturalia Monspel., Sér. Bot.*, **21** : 51-73
- DIERSCHKE H., 1994. - *Pflanzensoziologie*. Ulmer Ed., Paris, 683 p.
- GASTON K.J., 1994. - *Rarity*. J. Springer Ed., Berlin, 13, 220 p.
- GEHU J.-M., 1991. - *Livre rouge des phytocénoses terrestres du littoral français*. Centre régional de phytosociologie, Bailleul, non paginé
- NEF L., 1977. - Fonctions, gestion, évaluation de l'environnement. *Rev. Quest. Sci.*, **148** (2) : 145-164
- NEF L., 1981. - Problèmes concernant les critères et l'évaluation biologique de l'environnement. *In* : GEHU & PELT, L'évaluation biologique du territoire par la méthode des indices biocénotiques. Institut Européen d'écologie : 1-6
- ROLLAND R. & BOULLET V., 2005. - *Mayotte : biodiversité et évaluation patrimoniale. Contribution à la mise en oeuvre de l'inventaire ZNIEFF*. Conservatoire botanique national de Mascarin / Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 328 p.
- SUKOPP H. Von, 1972. - Wandel von Flora und Vegetation in Mitteleuropa unter dem Einfluss des Menschen. *Ber. über Landwirtschaft*, **50** (1) : 112-139
- UICN, 2001. - *Catégories et critères de l'UICN pour la liste Rouge - version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN*. UICN, Gland, 32 p.
- UICN, 2003. - *Lignes Directrices pour l'Application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste Rouge - Version 3.0*. UICN, Gland

ANNEXES

Annexe 1 : liste récapitulative des végétations rares et menacées du Parc.

Annexe 2 : carte de localisation des végétations d'intérêt patrimonial.

ANNEXE 1

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Prairie à Oenanthe à feuilles de Peucedan, Scorsonère humble et Gaudinie fragile / Groupement à Oenanthe peucedanifolia, Scorzonera humilis et Gaudinia fragilis / Bromion racemosi	1.1	E?	MCpp	CR	0		69	SN	84
Pelouse à Centaurée paniculée et Germandrée petit-chêne / Groupement à Centaurea gr. paniculata et Teucrium chamaedrys / Koelerio macranthae-Phleion phleoidis	1.1	E	MCpp	CR	6210	IC	31	SN	41
Pelouse à Centaurée paniculée et Liseron cantabrique / Groupement à Centaurea gr. paniculata et Convolvulus cantabricus / Sedo albi-Veronicion dillenii	1.1	E	MCpp	CR	8230	IC	29	N	39
Pelouse à Hélianthème taché et Crucianelle à feuilles étroites / Groupement à Xolantha guttata et Crucianella angustifolia / Helianthemion guttati	1.1	E	?	CR	0		25	N	34
Bas-marais à Luzule champêtre et Carvi verticillé / Groupement à Luzula campestris et Carum verticillatum / Molinion caeruleae	1.1	E	NE	CR	6410	IC	65	SN	non carto
Herbier à Potamot nouveaux et Renoncule flottante / cf. Potametum nodosi / Batrachion fluitantis	1.1	R	NE	CR	3260	IC	5	N	8
Mégaphorbiaie à Adénostyle / Groupement à Cacalia alliariae / cf. Adenostylin alliariae	1.1	R	MC	CR	6430	IC	90	SN	114
Lande à Cyste à feuille de Sauge et Genêt poilu / Groupement à Cistus salviifolius et Genista pilosa / Calluno vulgaris-Ulicetea minoris	1.2	E	MCpp	EN	4030	IC	71	SN	87
Végétation à Nard raide, Scorsonère humble et Molinie bleue / Groupement à Nardus stricta, Scorzonera humilis et Molinia caerulea / cf. Juncion acutiflori	1.2	R?	?	EN?	6410	IC	40	SN	50
Bas-marais à Jonc à tépales aigus et Carvi verticillé / Groupement à Juncus acutiflorus et Carum verticillatum / Juncion acutiflori	1.2	R?	MC	EN	6410	IC	43	SN	53
Bas-marais à Carvi verticillé et Fenouil des Alpes / Groupement à Carum verticillatum et Meum athamanticum / Juncion acutiflori	1.2	R?	MC	EN	6410	IC	44	SN	54
Pelouse à Fétuque filiforme et Nard raide / Galio saxatilis-Festucetum filiformis race à Centaurea nigra / Galio saxatilis-Festucion filiformis	1.2	R	NE	EN	6230	PR	32	SN	42
Pelouse à Euphrase officinale et Fenouil des alpes / Groupement à Euphrasia officinalis et Meum athamanticum / Mesobromion erecti	1.2	R?	MC	EN	6210	IC	39	SN	49
Bas-marais à Lotier des fanges et Scorsonère humble / Loto uliginosi-Scorzoneretum humilis / Juncion acutiflori	1.2	R	MC	EN	6410	IC	42	SN	52
Saulaie à Saule blanc et Peuplier blanc / Groupement à Salix alba et Populus alba / Salicion albae	1.3	E	NE	VU	?		132	N	171
Ourlet à Chiendent rampant et Centaurée rude / Groupement à Elymus repens et Centaurea aspera / cf. Trifolion medii	1.3	E	?	VU	0		78	SN	94
Frênaie à Frêne à feuilles étroites et Gouët d'Italie / Groupement à Fraxinus angustifolia subsp. oxycarpa et Arum italicum / cf. Populion albae	1.3	E	NE	VU	92A0	IC	131	N	170
Lande à Ajonc nain et Genêt poilu / Groupement à Ulex minor et Genista pilosa / Ulicion minoris	1.3	E	MCpp	VU	4030	IC	74	SN	90
Pelouse à Armérie des sables et Potentille inclinée / Groupement à Armeria arenaria et Potentilla inclinata / Koelerio macranthae-Phleion phleoidis	1.3	E	MCpp	VU	6210	IC	30	SN	40
Ourlet à Brachypode penné et Coronille variable / Groupement à Brachypodium gr. pinnatum et Securigera varia / cf. Geranion sanguinei	1.3	R?	?	VU	0		79	SN	98

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Roselière à Roseau commun et Faux-riz / Groupement à Phragmites australis et Leersia oryzoïdes / Phragmition communis	1.3	R	NE	VU	0		16	SN	19
Phalaridaie alluviale / cf. Phalaridetum arundinacea / Phalaridion arundinacea	1.3	R	NE	VU	6430	IC	16bis	N	21
Tourbière à Linaigrette vaginée et sphaignes / Groupement à Eriophorum vaginatum et Sphagnum capillifolium / Sphagnion medii	1.3	R	NE	VU	7110	PR	52	N	62
Prairie de fauche à Centaurée noire et Pâturin de Chaix / Centaureo nigrae-Poetum chaixii / Trisetio flavescentis-Polygonion bistortae	1.3	R	MCpp	VU	6520	IC	58	SN	70
Mégaphorbiaie à Calamagrostide faux-roseau et Luzule des bois / Groupement à Calamagrostis arundinacea et Luzula sylvatica / Calamagrostion arundinacea	1.3	R	MCpp	VU	6430	IC	91	SN	115
Pelouse à Liondent des Pyrénées et Nard raide / Brizo mediae-Agrostietum capillaris / Violion caninae	1.3	R?	MCpp	VU	6230	PR	37	SN	47
Tourbière à sphaignes et Polytric commun / Groupement à Sphagnum capillifolium et Polytrichum commune / Sphagnion medii	1.3	R	NE	VU	7110	PR	51	N	61
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun / Groupement à Vaccinium myrtillus et Polytrichum commune / Sphagnion medii	1.3	R	NE	VU	7110	PR	53	N	63
Pelouse à Euphrase officinale et Polygala commun / Groupement à Euphrasia officinalis et Polygala vulgaris / Mesobromion erecti	1.3	R?	MC	VU	6210	IC	35	SN	45
Prairie à Gaudinie fragile et Jonc à tépales aigus / Scorzonero humilis-Serapietum linguae / Cynosurion cristati	1.3	R	MCpp	VU	0		65	SN	78
Chênaie pubescente à Buis / Groupement à Quercus humilis et Buxus sempervirens / Quercion pubescenti-sessiliflorae	1.3	R	NE	VU	0		120	N	157
Tiliaie-acéraie à Buis et Fragon petit-houx / Groupement à Tilia platyphyllos, Acer platanoides, Buxus sempervirens et Ruscus aculeatus / Tilion platyphylli	1.4	E?	?	NT	9180	PR	122	N	159
Frênaie-Charmaie à Primevère acaule et Gouet d'Italie / Groupement à Fraxinus excelsior, Carpinus betulus, Primula vulgaris et Arum italicum / Fraxino excelsioris-Quercion roboris	1.4	E	MCpp	NT	9160	IC	133	N	172
Frênaie à Polystic à soies / Groupement à Fraxinus excelsior et Polystichum setiferum / Polysticho setiferi-Fraxinion excelsioris	1.4	R	MCpp	NT	9180	PR	121	N	158
Bas-marais à Jonc raide et Sélin des Pyrénées / Groupement à Juncus squarrosus et Selinum pyrenaicum / Nardo strictae-Juncion squarrosi	1.4	R?	MCpp	NT	0		45	SN	55
Lande à Myrtille et Airelle rouge / Allio victorialis-Vaccinietum myrtilli / Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi	1.4	R	MC	NT	4030	IC	76	SN	92
Pelouse à Fétuque de Léman et Danthonie décombante / Groupement à Festuca lemanii et Danthonia decumbens / Mesobromion erecti	1.4	R?	MCpp?	NT	6210	IC	34	SN	44
Chiras (éboulis)	1.4	E	?	LC				N	26
Végétation à Doradille du Forez / Groupement à Asplenium foreziense / cf. Asplenio billotii-Umbilicion rupestris	1.4	R	MCpp	LC	8220	IC	20	N	28
Pelouse à Fétuque d'Auvergne et Plantain holosté / Groupement à Festuca arvensis et Plantago holostea / Sedo albi-Veronicion dillenii	1.4	R	MCpp	LC	8230	IC	28	N	38

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Chênaie pubescente-charmaie à Primevère acaule et Chèvrefeuille des bois / Groupement à <i>Quercus humilis</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Primula vulgaris</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> / <i>Carpinion betuli</i>	1.4	R?	MCpp	LC	0		116	N	152
Végétation à Renoncule à feuilles de lierre / cf. <i>Ranunculetum hederacei</i> / <i>Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti</i>	2.1	AR	NE	VU?	0		10	SN	13
Végétation flottante à Jonc bulbeux / Groupement à <i>Juncus bulbosus</i> / <i>Littorelletalia uniflorae</i>	2.1	AR	NE	VU	3130	IC	11	N	14
Cariçaie à Laïche à bec et Menyanthe trèfle-d'eau / Groupement à <i>Carex rostrata</i> et <i>Menyanthes trifoliata</i> / <i>Caricion lasiocarpae</i>	2.1	AR	?	VU	7140	IC	49	SN	59
Bas-marais à Menyanthe trèfle-d'eau et Comaret des marais / Groupement à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i> / <i>Caricion lasiocarpae</i>	2.1	AR	?	VU	7140	IC	50	SN	60
Pelouse à <i>Polygala commun</i> et Nard raide / <i>Polygalo vulgaris-Nardetum strictae</i> / <i>Violion caninae</i>	2.1	AR	NE	VU	6230	PR	33	SN	43
Pelouse à Fétuque filiforme et Fenouil des Alpes / Groupement à <i>Festuca filiformis</i> et <i>Meum athamanticum</i> / <i>Galio saxatilis-Festucion filiformis</i>	2.1	AR	MC	VU	6230	PR	36	SN	46
Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Scorsonère humble / <i>Selino pyrenaei-Scorzoneretum humilis</i> / <i>Juncion acutiflori</i>	2.1	AR	MC	VU	6410	IC	46	SN	56
Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus / <i>Selino pyrenaei-Juncetum acutiflori</i> / <i>Juncion acutiflori</i>	2.1	AR	MC	VU	6410	IC	47	SN	57
Pelouse à Nard raide et Fenouil des alpes / Groupement à <i>Nardus stricta</i> et <i>Meum athamanticum</i> / <i>Violion caninae</i>	2.1	AR	MC	VU	6230	PR	38	SN	48
Prairie de fauche à Sauge des prés et Trèfle de Moliner / <i>Salvio pratensis-Trifolietum molinerii</i> / <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i>	2.2	AR	MCpp	NT	6510	IC	54	SN	64
Sapinière à sphaignes / cf. <i>Betulo pubescentis-Abietetum albae</i> / <i>Piceion excelsae</i>	2.2	AR?	MC	NT	9410	IC	141	N	180
Lande à Myrtille et Genêt poilu / Groupement à <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Genista pilosa</i> / <i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	2.2	AR	MC	NT	4030	IC	75	SN	91
Prairie à Sélin des Pyrénées et Crételle / Groupement à <i>Selinum pyrenaeum</i> et <i>Cynosurus cristatus</i> / <i>Cynosurion cristati</i>	2.2	AR?	MC	NT	0		67	SN	80
Lande à Genêt poilu et Callune commune / Groupement à <i>Genista pilosa</i> et <i>Calluna vulgaris</i> / <i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	2.2	AR?	?	NT	4030	IC	72	SN	88
Prairie de fauche à Fromental et Fenouil des Alpes / Groupement à <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Meum athamanticum</i> / <i>Trisetum flavescens-Polygonion bistortae</i>	2.2	AR	MC	NT	6520	IC	57	SN	69
Herbier à Potamot à feuille de Renouée / Groupement à <i>Potamogeton polygonifolius</i> / <i>Potamion polygonifolii</i>	2.2	AR	NE	NT	3260	IC	2	N	4
Cariçaie à Laïche raide / Groupement à <i>Carex elata</i> / <i>Magnocaricion elatae</i>	2.2	AR	NE	LC	0		0	SN	22
Voile flottant à Lentille d'eau à plusieurs racines // cf. <i>Lemno minoris-Spirodelletum polyrhizae</i> / <i>Lemnon minoris</i>	2.2	AR	NE	LC	3150	IC	1	N	3
Aulnaie glutineuse-frênaie à Laïche espacée / <i>Carici remotae-Fraxinetum excelsioris</i> / <i>Alnion incanae</i>	2.2	AR?	NE	LC	91E0	PR	137	N	176
Aulnaie-frênaie à Renoncule à feuilles d'Aconit et Cerfeuil hirsute / <i>Ranunculo aconitifolii-Alnetum glutinosae</i> / <i>Alnion incanae</i>	2.2	AR?	MC	LC	91E0	PR	138	N	177
Sapinière à Fougère femelle et Doronic d'Autriche / <i>Blechno spicantis-Abietetum albae</i> / cf. <i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i>	2.2	AR?	MC	LC	0		139	N	178

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Sapinière à Dorine à feuilles opposées / Groupement à <i>Abies alba</i> et <i>Chrysosplenium oppositifolium</i> / cf. <i>Luzulo luzuloidis</i> -Fagion <i>sylvaticae</i>	2.2	AR?	MC	LC	0		140	N	179
Mégaphorbiaie à Aconit napel et Renouée bistorte / <i>Cirsio palustris</i> - <i>Ranunculetum aconitifolii</i> / <i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Petition</i>	2.2	AR	MC	LC	6430	IC	89	SN	111
Frênaie à Géranium nouveau et Oxalide petite oseille / Groupement à <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Geranium nodosum</i> et <i>Oxalis acetosella</i> / <i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	2.2	AR	MC	LC	9160	IC	135	N	174
Prairie pâturée à Agrostide commune et Trèfle strié / Groupement à <i>Agrostis capillaris</i> et <i>Trifolium striatum</i> / <i>Cynosurion cristati</i>	2.2	AR	MCpp	LC	0		60	SN	73
Pelouse à Cotonnière naine et Myosotis de Balbis / Groupement à <i>Logfia minima</i> et <i>Myosotis balbisiana</i> / <i>Thero-Airion</i>	2.2	AR?	MC	LC	0		23	N	32
Voile flottant à Lentille d'eau naine / / Groupement à <i>Lemna gr. minor</i> / <i>Lemnetalia minoris</i>	3	C	NE	LC	3150	IC	1	N	3
Végétation à Fontinale / Groupement à <i>Fontinalis antipyretica</i> / <i>Fontinalion antipyreticae</i>	3	C	NE	LC	3260	IC	6	N	9
Lande à Genêt purgatif et Myrtille / Groupement à <i>Cytisus oromediterraneus</i> et <i>Vaccinium myrtillus</i> / <i>Cytision oromediterraneis scoparii</i>	3	C	MC	LC	5120	IC	77	SN	93
Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Molinie bleue / Groupement à <i>Selinum pyrenaicum</i> et <i>Molinia caerulea</i> / <i>Juncion acutiflori</i>	3	?	MC		6410	IC	48	SN	58
Mégaphorbiaie à Scirpe des bois et Lysimaque commune / Groupement à <i>Scirpus sylvaticus</i> et <i>Lysimachia vulgaris</i> / <i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i>	3	C	NE	LC	6430	IC	86	SN	107
Mégaphorbiaie à Eupatoire chanvrine et Epilobe hirsute / Groupement à <i>Eupatorium cannabinum</i> et <i>Epilobium hirsutum</i> / <i>Convolvulion sepium</i>	3	C	NE	LC	6430	IC	87	SN	109
Mégaphorbiaie à Ortie dioïque et Epilobe hirsute / Groupement à <i>Urtica dioica</i> et <i>Epilobium hirsutum</i> / <i>Convolvulion sepium</i>	3	C	NE	LC	6430	IC	88	AN	110
Prairie de fauche à Luzule champêtre et Brome mou / <i>Luzulo campestris</i> - <i>Brometum mollis</i> / <i>Arrhenatherion elatioris</i>	3	C	NE	NT	6510	IC	55	SN	65
Végétation à Doradille septentrionale et Doradille fausse capillaire / Groupement à <i>Asplenium septentrionale</i> et <i>A. trichomanes</i> subsp. <i>quadriale</i> / <i>Asplenion septentrionalis</i>	3	C	NE	LC	8220	IC	21	N	29
Pelouse à Orpin hirsute / Groupement à <i>Sedum hirsutum</i> / cf. <i>Sedo albi</i> - <i>Scleranthion biennis</i>	3	C	MC	LC	8230	IC	27	N	36
Pelouse à Fétuque d'Auvergne et Sénéçon à feuilles d'Adonis / Groupement à <i>Festuca arvernensis</i> et <i>Senecio adonidifolius</i> / <i>Sedo albi</i> - <i>Veronicion dillenii</i>	3	C?	MC	LC	8230	IC	27bis	N	37
Frênaie à Véronique des montagnes et Laïche des bois / Groupement à <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Veronica montana</i> et <i>Carex sylvatica</i> / <i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	3	C	MC	LC	9160	IC	134	N	173
Chênaie sessiliflore-hêtraie à Canche flexueuse et Chèvrefeuille des bois / Groupement à <i>Quercus petraea</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> / <i>Quercion roboris</i>	3	C	MC		9120pp	IC	126	N	164
Hêtraie-sapinière à Canche flexueuse et Myrtille / cf. <i>Deschampsio flexuosae</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i> / <i>Luzulo luzuloidis</i> - <i>Fagion sylvaticae</i>	3	C	MC		9120pp	IC	130	N	169

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Chênaie sessiliflore-charmaie à Mélèque à une fleur et Chèvrefeuille des bois / Groupement à <i>Carpinus betulus</i> , <i>Melica uniflora</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> / <i>Carpinion betuli</i>	3	C?	MC	LC	9130pp	IC	123	N	160
Chênaie sessiliflore-hêtraie à Houlque molle et Pâturin des bois / Groupement à <i>Quercus petraea</i> , <i>Holcus mollis</i> et <i>Poa nemoralis</i> / <i>Quercion roboris</i>	3	C	MC	LC	9130pp	IC	125	N	163
Boulaie à sphaignes et Prêle des forêts / Groupement à <i>Betula alba</i> et <i>Equisetum sylvaticum</i> / <i>Betulion pubescentis</i>	3	R?	?	DD	91D0	PR	141bis	N	182
Groupement à Souchet brun / Groupement à <i>Cyperus fuscus</i> / <i>Nanocyperion flavescens</i>	4	AR?	NE	DD	3130	IC	12	SN	15
Prairie de fauche à Trèfle de Moliner et Fenouil des Alpes / Groupement à <i>Trifolium incarnatum</i> subsp. <i>molinieri</i> et <i>Meum athamanticum</i> / <i>Trisetum flavescens</i> - <i>Polygonion bistortae</i>	4	R?	?	DD	6520	IC	56bis	SN	68
Prairie à Vulpin des prés et Menthe suave / Groupement à <i>Alopecurus pratensis</i> et <i>Mentha suaveolens</i> / cf. <i>Mentha longifoliae</i> - <i>Juncion inflexi</i>	4	AR?	?	DD	0		69	SN	83
Ourllet à Agrostide commune et Peucédan persil-de-montagne / Groupement à <i>Agrostis capillaris</i> et <i>Peucedanum oreoselinum</i> / <i>Trifolion medii</i>	4	R?	?	DD	0		80	SN	99
Fourré à Nerprun purgatif, Cornouiller sanguin et Frêne à feuilles étroites / Groupement à <i>Rhamnus cathartica</i> , <i>Cornus sanguinea</i> et <i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> / cf. <i>Salici cinerea</i> - <i>Rhamnion catharticae</i>	4	R?	?	DD	0		105	SN	131
Chênaie pubescente à Houlque molle et Pâturin des bois / Groupement à <i>Quercus humilis</i> , <i>Holcus mollis</i> et <i>Poa nemoralis</i> / <i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	4	AR?	?	DD	0		118	N	155
Chênaie pubescente à Canche flexueuse et Chèvrefeuille des bois / Groupement à <i>Quercus humilis</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> et <i>Lonicera periclymenum</i> / <i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	4	AR?	?	DD	0		119	N	156
Hêtraie-charmaie à Pâturin de Chaix et Lamier jaune / Groupement à <i>Carpinus betulus</i> , <i>Poa chaixii</i> , <i>Lamium galeobdolon</i> / <i>Fagion sylvaticae</i>	4	AR?	?	DD	?		127	N	166
Aulnaie à Populage des marais et Renoncule rampante / Groupement à <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Caltha palustris</i> et <i>Ranunculus repens</i> / <i>Alnion glutinosae</i>	4	AR?	?	DD	0		142	N	181
Végétation messicole à Arnoséris naine et Galéopsis des champs / Groupement à <i>Arnoseric minima</i> et <i>Galeopsis segetum</i> / <i>Scleranthion annui</i>	4	AR?	?	DD	0		149	SN	190
Herbier à Callitriches / Groupement à <i>Callitriche hamulata</i> / <i>Ranunculion aquatilis</i>	5	C?	NE	LC	0	IC	4	N	7
Herbier à Callitriches / Groupement à <i>Callitriche stagnalis</i> / <i>Ranunculion aquatilis</i>	5	C?	NE	LC	0	IC	4	N	7
Herbier à Potamot crépu / Groupement à <i>Potamogeton crispus</i> / <i>Potamion pectinati</i>	5	C	NE	LC	0	IC	3	SN	6
Herbier à Potamot nageant / Groupement à <i>Potamogeton natans</i> / <i>Potamion pectinati</i>	5	C	NE	LC	0	IC	3	N	5
Végétation à Renouée poivre d'eau / Groupement à <i>Polygonum hydropiper</i> / <i>Bidention tripartitae</i>	5	C	NE	NE	0		8	SN	11
Végétation amphibie à Glycérie et Renoncule flammette / Groupement à <i>Glyceria gr. fluitans</i> et <i>Ranunculus flammula</i> / <i>Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti</i>	5	C	NE	NE	0		9	SN	12

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

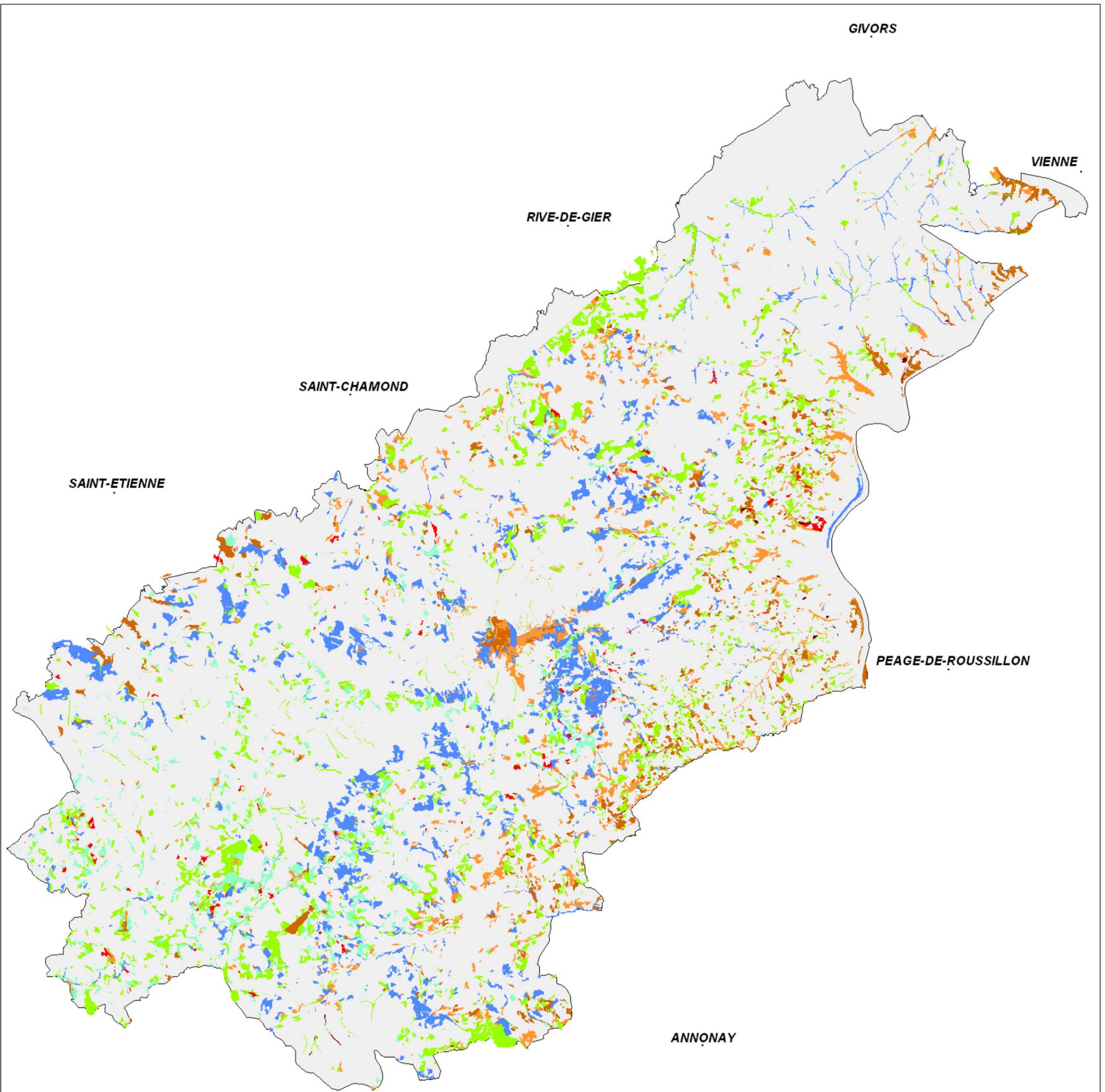
Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Ceinture amphibie à Prêle des eaux / cf. Equisetum fluviatilis / Magnocaricion elatae	5	C	NE	NE	0		13	SN	16
Typhaie à Massette à larges feuilles / Typhaetum latifoliae / Phragmition communis	5	C	NE	NE	0		15	SN	18
Végétation à Montie des sources / Groupement à Montia fontana / Epilobio nutantis-Montion fontanae	5	C	NE	NE	0		17	N	23
Végétation à Dorine à feuilles opposées et Lysimaque des bois / Groupement à Chrysosplenium oppositifolium et Lysimachia nemorum / cf. Caricion remotae	5	C	NE	NE	0		18	N	24
Pelouse à Catapode des graviers / Narduretum lachenalii / Thero-Airion	5	C	NE	NE	0		22	N	31
Ourlet à Balsamine des bois / Senecio fuchsii- Impatiens noli-tangere / Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvatici	5	C	NE	NE	0		94	N	121
Ourlet à Luzule des bois / Groupement à Luzula sylvatica / cf. Potentillo erectae-Holcicion mollis	5	C	?	NE	0		95	N	122
Pelouse à Arnosérisme naine et Porcelle glabre / Groupement à Arnoseris minima et Hypochaeris glabra / Thero-Airion	5	C	?	NE	0		24	N	33
Pelouse à Vulpie queue-d'écureuil / Groupement à Vulpia bromoides / Polygono arenastri-Poetalia annuae	5	C	NE	NE	0		26	SN	35
Végétation à Grand plantain et Ray-grass anglais / Lolio perennis-Plantaginietum majoris / Lolio perennis-Plantaginietum majoris	5	C	NE	NE	0		64	AN	77
Ourlet à Agrostide commune et Nard raide / Groupement à Agrostis capillaris et Nardus stricta / Melampyro pratensis-Holcicion mollis	5	C	?	NE	0		83	SN	102
Ourlet à Canche flexueuse et Véronique officinale / Groupement à Deschampsia flexuosa et Veronica officinalis / Conopodio majoris-Teucrium scorodoniae	5	C	?	NE	0		92	N	117
Ourlet à Framboisier et Epilobe en épis / Groupement à Rubus idaeus et Epilobium angustifolium / cf. Conopodio majoris-Teucrium scorodoniae	5	C	NE	NE	0		99	SN	126
Coupe collinéenne à Epilobe en épis / Groupement à Epilobium angustifolium / Epilobium angustifolium	5	C	NE	NE	0		100	SN	127
Fourré à Prunellier et Sureau noir / Groupement à Prunus spinosa et Sambucus nigra / cf. Pruno spinosae-Rubion ulmifolii	5	C	NE	NE	0		107	AN	133
Fourré à Robinier faux-acacia / Groupement à Robinia pseudacacia / Prunetalia spinosae	5	C	NE	NE	0		108	AN	134
Fourré à Saule à oreillettes / Groupement à Salix gr. aurita / Salicion cinereae	5	C	NE	NE	0		115	SN	151
Prairie à Glycérie dentée et Jonc épars / Groupement à Glyceria declinata et Juncus effusus / Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis	5	C?	NE	NE	0		69	SN	85
Ourlet à Brachypode penné et Panicaut champêtre / Groupement à Brachypodium gr. pinnatum et Eryngium campestre / Trifolium medii	5	C?	?	NE	0		79	SN	96
Ourlet à Brome dressé et Armérie des sables / Groupement à Bromus erectus et Armeria arenaria / Trifolium medii	5	C?	?	NE	0		79	SN	97
Ourlet à Agrostide commune et Centaurée noire / Groupement à Agrostis capillaris et Centaurea nigra / cf. Conopodio majoris-Teucrium scorodoniae	5	C?	?	NE	0		81	SN	100

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Arrhénatheraies à Vergerette du Canada / Groupements à Arrhenatherum elatius et Conyza canadensis / Melampyro pratensis-Holcetalia mollis	5	C?	?	NE	0		85	SN	105
Végétation à Ambrosie à feuille d'armoise et Amaranthe de Bouchon / Groupement à Ambrosia artemisiifolia et Amaranthus cf. bouchonii / Stellarietea mediae	5	C?	?	NE	0		145	AN	106
Végétation à Chénopode blanc et Vergerette du Canada / Groupement à Chenopodium album et Conyza canadensis / Stellarietea mediae	5	C?	?	NE	0		145	AN	106
Végétation à Epilobe en épis et Sénéçon de Fuchs / Groupement à Epilobium angustifolium et Senecio ovatus subsp. alpestris / Epilobion angustifolii	5	C	NE	NE	0		101	SN	128
Fourré à Saule marsault et Erable sycomore / Groupement à Salix caprea et Acer pseudoplatanus / Sambuco racemosae-Salicion capreae	5	C	NE	NE	0		111	SN	138
Fourré à Sureau à grappes et Erable sycomore / Groupement à Sambucus racemosa et Acer pseudoplatanus / Sambuco racemosae-Salicion capreae	5	C	NE	NE	0		112	SN	139
Prairies à Jonc épars / / Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis	5	C?	?	NE	0		69	SN	82
Arrhénathéraies à Gaillet blanc et Flouve odorante / Groupements à Arrhenatherum elatius, Galium mollugo et Anthoxanthum odoratum / Melampyro pratensis-Holcetalia mollis	5	C?	?	NE	0		84	SN	104
Prairie à Jonc à tépales aigus et Houlique laineuse / Junco acutiflori-Cynosuretum cristati / Cynosurion cristati	5	C	NE	NE	0		66	SN	79
Prairie à Jonc épars et Renouée bistorte / Ranunculo repentis-Juncetum acutiflori / Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis	5	C	MC	NE	0		70	SN	86
Ourlet à Canche flexueuse et Gaillet des rochers / Groupement à Deschampsia flexuosa et Galium saxatile / cf. Melampyro sylvatici-Poion chaixii	5	C	?	NE	0		93	N	118
Hêtraie-sapinière à Dryoptéris dilaté et Oxalide petite-oseille / Groupement à Fagus sylvatica, Abies alba, Dryopteris dilatata et Oxalis acetosella / Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae	5	C	MC	NE	0		128	N	167
Hêtraie-sapinière à Fougère aigle et Houlique molle / Groupement à Fagus sylvatica, Abies alba, Pteridium aquilinum et Holcus mollis / Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae	5	C	MC	NE	0		129	N	168
Prairie à Renouée bistorte et Crételle / Groupement à Polygonum bistortaet Cynosurus cristatus / Cynosurion cristati	5	C?	?	NE	0		68	SN	81
Frênaie à Ortie dioïque et Alliaire pétiolée / Groupement à Fraxinus excelsior, Urtica dioica et Alliaria petiolata / Fraxino excelsioris-Quercion roboris	5	C?	NE	NE	0		136	AN	175
Chênaie sessiliflore à Alisier torminal et Fragon petit-houx / Groupement à Quercus petraea, Sorbus torminalis et Ruscus aculeatus / Quercion roboris	5	C?	MC	NE	0		124	N	162
Prairie pâturée à Ray-grass commun et Crételle / Lolio perennis-Cynosuretum cristati / Cynosurion cristati	5	C	NE	NE	0		63	AN	76
Prairie de fauche à Grande berce et Brome mou / Heracleo sphondyliae-Brometum mollis / Arrhenatherion elatioris	5	C	NE	NE	0		56	AN	67
Prairie de fauche à Grande berce et Renouée bistorte / Groupement à Heracleum sphondylium et Polygonum bistorta / Trisetio flavescens-Polygonion bistortae	5	C	MC	NE	0		59	AN	71

Liste commentée des végétations du Parc du Pilat

Habitat	Interpat	Rareté MC	Endémisme	Menaces Pilat	Code UE	Stat UE	N° Fiche catalogue	Naturalité	CV1
Prairie pâturée à Luzule champêtre et Crételle / Luzulo campestris-Cynosuretum cristati / Cynosurion cristati	5	C	NE	NE	0		61	SN	74
Prairie pâturée à Agrostide commune et Fenouil des Alpes / Groupement à Agrostis capillaris et Meum athamanticum / Cynosurion cristati	5	C	MC	NE	0		62	SN	75
Lande collinéenne à Genêt purgatif / Groupement à Cytisus oromediterraneus / cf. Sarothamnion scoparii	5	C	MC	NE	0		73	SN	89
Végétations à Fougère aigle / Groupements dominés par Pteridium aquilinum / Holco mollis-Pteridion aquilini	5	C	NE	NE	0		102	SN	129
Ronciers / Groupement à Rubus sp. / Pruno spinosae-Rubion ulmifolii ; Pruno spinosae-Rubion radulae	5	C	NE	NE	0		104	SN	130
Fourré à Alouchier blanc et Sorbier des oiseleurs / Groupement à Sorbus aria et Sorbus aucuparia / cf. Corylo avellenae-Populion tremulae	5	C	MC?	NE	0		110	SN	136
Robiniaies / Groupements dominés par Robinia pseudacacia /	5	C	NE	NE	0		143	AN	183
Végétation piétinée à Gnaphale des forêts et Grand Plantain / Groupement à Omalothea sylvatica et Plantago major / Lolio perennis-Plantaginion majoris	5	C?	?	NE	0		96	SN	123



Légende

	Végétations de grand intérêt patrimonial en danger critique d'extinction dans le Parc du Pilat
	Végétations de grand intérêt patrimonial en danger d'extinction dans le Parc du Pilat
	Végétations de grand intérêt patrimonial vulnérables dans le Parc du Pilat
	Végétations de grand intérêt patrimonial faiblement à non menacées dans le Parc du Pilat
	Végétations d'intérêt patrimonial vulnérables dans le Parc du Pilat
	Végétations d'intérêt patrimonial faiblement à non menacées dans le Parc du Pilat
	Autres végétations relevant de la directive "Habitats"

Localisation des végétations remarquables et menacées du Parc naturel régional du Pilat

<p>Liste rouge des végétations remarquables et menacées du Parc naturel régional du Pilat</p>		<p>N</p> <p>Echelle : 1 / 150 000</p> <p>0 1500 m</p>	<p>Conservatoire Botanique National</p>  <p>MASSIF CENTRAL</p> <p>SIG CBNMC, Décembre 2008</p>
--	--	---	--

Conservatoire Botanique National



Conservatoire botanique national du Massif central

Siège

Le Bourg - 43230 Chavaniac-Lafayette
Tél. 04 71 77 55 65 - Fax. 04 71 77 55 74
E-mail : conservatoire.siege@cbnmc.fr

Antenne du Limousin

38 bis avenue de la Libération - 87000 Limoges
Tél. 05 55 77 51 47
E-mail : conservatoire.limousin@cbnmc.fr